L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 AVRIL 1861. — G. F. WEISSE, E. DUVERGER, N. DUFOUR, S. HARBY } Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MERCREDI MATIN, 17 AVRIL.

Voir la seconde page, pour :
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux,
Le Mouvement du Port,
Le Départ des Steamers et Bateaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numeros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par C. E. Girardey & Co. à la résidence de feu William [illegible] Hippodrome Creole — Chevaux, voitures, harnais effets particuliers, &c.

Par Ed. S. Audler. Passage de la Bourse No 23—Meubles, porcelaines, bijoux, &c.

Par [illegible] Co, 69 Chartres — Marchandises sèches, chemises, vêtements, &c.

Par [illegible] Co, à 10 heures, à leur magasin d'encan, rue de la Douane, No 21—Bottes, souliers et habillements.

Par Gerard Turpin, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levée, No 95—Jambons, thé, saucissons de Bologne, whisky, &c.

La presse française et l'Amérique

Nous avons déjà signalé le changement qui s'est opéré dans l'attitude des journaux européens à l'égard de la Confédération du Sud depuis la constitution de son gouvernement et l'adoption d'un tarif favorable aux industries européennes. Le discours de M. Lincoln ne paraît pas avoir été accueilli avec faveur par les journaux de Londres et de Paris. Parmi les divers articles publiés à ce sujet, nous reproduisons celui qu'a inspiré à la *Patrie* le discours d'inauguration du président républicain :

"Que penser du discours de M. Lincoln ? — Nous avons bien le droit, en Europe, de poser cette question, en voyant les opinions diverses manifestées aux Etats-Unis. — Tandis que, d'un côté, le *Times*, le *Courier and Enquirer*, la *Tribune*, approuvant sans restriction le nouveau président, parlent de "son courage calme, inflexible, à la hauteur de toutes les éventualités, de son habileté, de sa sagacité profonde, de son ton conciliant," de l'autre côté, le *Herald*, l'*Express*, le *Journal of Commerce*, le *Courrier des Etats-Unis* déclarent que le langage de M. Lincoln n'est ni franc, ni digne d'un homme d'Etat, qu'il trahit à la fois de l'indécision et un grand penchant pour les mesures coercitives. Tandis qu'au Sénat MM. Dixon et Douglas demandent que l'on répande à profusion ce discours dans le pays pour pacifier les esprits, M. Clingman leur répond que la lecture de ce document peut amener la guerre civile.

Quiconque a lu le discours présidentiel comprendra facilement ces jugements contradictoires. L'irrésolution éclate dans tous les actes de M. Lincoln, à Chicago comme à Cincinnati, comme à la Maison Blanche. Au moment où on attend de lui des explications franches et [illegible], il ne trouve rien de plus explicite à dire [illegible] qu'il accomplira son devoir [illegible] : en tant que [illegible]. "Le pouvoir qui m'est confié, dit-il, sera employé à tenir, occuper et posséder les propriétés et les points du territoire qui appartiennent au gouvernement, à percevoir les droits et les impôts." Puis il déclare qu'il n'y aura pas d'invasion, pas d'emploi de la force. Et pour résoudre ce problème difficile, il indique un moyen : faire vibrer, sous le toucher des bons anges de la nation, les cordes mystiques du souvenir qui vont de chacun de nos champs de bataille à chaque cœur qui bat, à chaque foyer de ce vaste pays.

Ce moyen nous paraît peu efficace, sera-t-il suffisant pour ramener les Etats confédérés à l'Union ? Va-t-il restituer les forts, les arsenaux, les navires de l'Etat dont les confédérés se sont emparés, et qu'ils ne sont pas près de livrer ? M. Lincoln parle de *tenir, d'occuper, de posséder les propriétés du gouvernement*. Mais ces propriétés sont aux mains d'un pouvoir qui, déjà à Pensacola, a donné des preuves de [illegible] et d'énergie [illegible] qui, en six semaines, a [illegible] sur pied 30,000 hommes de milice et organisé une petite armée régulière. Cette armée, [illegible] comme nous l'avons prouvé, a été disciplinée [illegible] officiers du Sud qui ont abandonné le service du gouvernement fédéral, le général Twiggs [illegible] presque toutes les troupes du Texas, [illegible] Nouveau Mexique, l'adjudant général Cooper, l'assistant général Withers, le colonel Beauregard, du corps du génie, qui dirige les attaques contre le fort Sumter.

Pour lutter contre de pareils adversaires, le général Scott a à Washington 633 hommes de toutes les armes, mais, d'après un rapport fait au Congrès, nous savons maintenant qu'il faudrait deux mois pour porter ce corps à [illegible] hommes. Supposons cette armée [illegible], la transporter dans le Sud. Or, [illegible] de New-York à la Nouvelle-Orléans [illegible], il faut déjà huit jours, et traverser des forêts, des fleuves gigantesques qui [illegible] un obstacle presque insurmontable aux opérations militaires. Ces obstacles, les troupes du Nord arriveront [illegible] du Sud au moment où règne la fièvre jaune.

Le gouvernement fédéral, il est vrai, a donné l'ordre aux vaisseaux des stations lointaines de [illegible] immédiatement à New-York, car M. Lincoln compte sur la flotte pour bloquer les [illegible]. Mais, nous l'avons déjà dit, la [illegible] de la flotte est douteuse, et il semble [illegible] que les Etats du Nord bloquer les [illegible] et de [illegible] développement côtier [illegible] pour [illegible] puissance considérable que les [illegible] les principes de droit maritime européen admis [illegible] congrès de Paris. "Les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs, c'est-à-dire maintenus par une force suffisante pour interdire réellement l'accès du littoral ennemi." [illegible] additionnelle du 16 avril 1856). [illegible] une puissante, forte de cette déclaration, saura repousser les prétentions de M. Lincoln, qui avec une flotte comptant sur le papier [illegible] vingt-six bâtiments, et dont la [illegible] révélée par les Américains eux-mêmes, ne pourra pas bloquer effectivement [illegible] lieues de côtes.

En présence d'une telle situation, les irrésolutions de M. Lincoln deviennent plus excusables. [illegible] les fanfaronnades dont il a [illegible] son discours ? Espère-t-il tromper les [illegible] du Sud ? Nous ne le pensons pas, [illegible] une réponse énergique que vient [illegible] des adversaires dans une lettre [illegible].

Nous ne pouvons jamais tribut aux Etats-Unis. Le seul espoir d'une solution pacifique est dans l'abandon immédiat de toute idée de perception de revenus par les Etats-Unis, et de l'évacuation de tous les forts dans la Confédération.

"La seule question pratique pour les conservateurs du Nord est d'insister sur une séparation pacifique ou de combattre énergiquement les [illegible] du Nord, pour emporter les élections de [illegible] dissoudre la vieille Union, et se [illegible] à notre République fraîche, vigoureuse, [illegible] et [illegible]. Une reconstruction du [illegible] gouvernement sous Lincoln est une absurdité [illegible].

Entre ce programme si net et celui de la Maison Blanche, il y a tout un abîme. Pour le combler, il ne faudrait rien moins que de [illegible] prétentions des démocrates et des républicains, des abolitionistes et des partisans de l'esclavage, des défenseurs du libre échange et des protectionistes."

A la date du 29 mars l'on avait appris à Paris le départ pour l'Europe des commissaires du Sud et voici en quels termes le *Journal des Débats* en donne la nouvelle à ses lecteurs.

"Pendant que M. Lincoln fait ce que faisait M. Buchanan, c'est-à-dire rien, la Confédération du Sud envoie des ministres à Londres et à Paris pour demander à être officiellement reconnue et pour négocier avec la France et l'Angleterre un traité de commerce.

Les commissaires partis d'ici le premier avril arriveront dans quelques jours à leur destination et dans les premiers jours de mai nous saurons s'il y a chance pour eux de réussir dans leur mission. Sa proclamation de Lincoln et [illegible] de 75,000 volontaires ne manqueront pas de produire une profonde sensation en Angleterre et en France, et les envoyés du Sud pourront en tirer parti pour obtenir que les puissances s'opposent à toute tentative de blocus. Sur cette question du blocus nous trouvons dans la *Presse* la note suivante :

"Le ministre d'Angleterre aux Etats-Unis a [illegible] au président Lincoln que le gouvernement [illegible] ne reconnaîtra pas le blocus des ports du Sud, à moins que ce blocus ne soit complet et effectif.

Il ne faut attacher à ce fait aucune signification politique.

Il était tout naturel que l'Angleterre ne voulût pas, par la reconnaissance du blocus, montrer de l'hostilité aux Etats du Sud, par une espèce d'intervention plus ou moins directe; se fermer ces ports et s'aliéner les sympathies de ces populations, chez lesquelles elle prend la plupart des cotons qui alimentent ses filatures.

De même il est très probable, ainsi qu'on nous [illegible] le faire annoncer, que les mêmes considérations [illegible] commerciales, suivront l'exemple de l'Angleterre.

Et en n'est pas à s'immiscer dans les affaires intérieures des Etats-Unis; elles laissent les différents partis confédérés les arranger comme bon leur semble.

[illegible] elles respecteront le principe de non intervention. Seulement, en reconnaissant le blocus, elles auraient pris nécessairement le parti des Etats du Nord contre ceux du Sud, et auraient fait un acte politique, en [illegible] se borner à prendre conseil de leurs intérêts commerciaux.

Les trois cent mille hommes de la Pennsylvanie. — Le télégraphe, après avoir fait dire au gouverneur Curtin, que la Pennsylvanie pourrait fournir cent mille volontaires — sous entendu avec le temps et beaucoup de bonne volonté — fait un pas plus beau que ce même Curtin, qu'il enverra à Washington trois cent mille hommes dans les 48 heures. Cette seconde dépêche étant en chiffres, on s'explique facilement l'addition d'un ou deux zéros de trop. La Pennsylvanie a donné deux cent et quelques mille votes à M. Curtin et à M. Lincoln, et nous ne pensons pas qu'il aient plus gagné des partisans. Si M. Curtin peut lever vingt cinq mille hommes d'ici au 4 juillet, ce sera, croyons-nous, tout ce qu'il pourra faire et peut-être aura-t-il besoin de les garder pour se maintenir lui même gouverneur de l'Etat.

Il a fallu six semaines à M. Lincoln pour recourir à grand peine une expédition d'environ [illegible] hommes et les envoyer au fort Sumter où ils sont arrivés trop tard, et au fort Pickens où ils vont en trouver cinq à six mille prêts à les recevoir. D'ici à ce que les gouverneurs des Etats abolitionistes lui aient servi 75,000 hommes prêts à entrer en campagne, il y a assez de temps pour marcher sur Washington et l'expulser lui et sa bande de prêcheurs fanatiques et hypocrites politiciens.

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance. — Comme on le verra, dans une autre colonne, cette société est en voie de [illegible] [illegible] et de [illegible] la ville en cas de [illegible].

Fanfaronnades Lincolnismes. — Une dépêche de Washington du 14 avril porte ce qui suit :

Le président Lincoln a dit hier soir à un membre du corps diplomatique qu'il épuisera tous les pouvoirs du gouvernement pour reprendre le fort Sumter.

M. Russell, correspondant spécial du *London Times*, a eu une entrevue avec M. Seward. Dans le cours de la conversation M. Seward a dit que si un gouvernement européen reconnaissait la Confédération du Sud, ce fait serait considéré par l'administration à Washington comme un *casus belli*.

M. Russell a répondu que le gouvernement ferait mieux de s'occuper à renforcer le fort Sumter que de commencer par menacer l'Europe.

Protestation contre le tarif Morrill. — Le nouveau tarif, dit le *Courrier des Etats Unis*, vient d'être l'objet d'une protestation fondée sur un argument assez curieux. Quelques négociants de New-York refusent de le subir, en se fondant sur ce que, aux termes de la Constitution, nulle loi ne doit être imposée par le gouvernement central à une partie de la Confédération, si elle ne s'étend pas à tous les états. Or, en ce moment, certains ports du Sud se trouvent sous un régime douanier différent de celui qu'on veut mettre en pratique au Nord. Le piquant de cette protestation, c'est que le Secrétaire du Trésor ne peut pas y opposer la sécession comme fin de non recevoir, puisque lui même et ses collègues se refusent à reconnaître que l'Union ait cessé d'exister.

Le général Houston. — Les bruits les plus faux ont circulé au sujet de l'attitude prise par cet homme politique. Il est vrai qu'il a reçu la visite d'un envoyé de l'administration, mais cet envoyé a rapporté au gouvernement de Washington que non seulement le gouverneur Houston refusait d'accepter l'appui des troupes des Etats-Unis mais qu'il désirait que Lincoln rappelât les forces qui restaient encore au Texas. Houston a recommandé fortement l'évacuation des forts Sumter et Pickens, disant que l'Arkansas se déclarerait pour la sécession si on tentait la coercition et si on essayait de percevoir les droits de douane.

Telle est du moins la version que donne une dépêche télégraphique adressée de Washington au *Herald*.

Beauregard Rifles. — Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'une nouvelle compagnie vient de se former sous le patronage du chevaleresque Beauregard. La première assemblée de ce nouveau corps a eu lieu hier soir, M. John Freret a été nommé président et M. W. Semmes secrétaire, pro tem. Nous faisons des vœux pour le succès de la nouvelle compagnie.

Théâtre de l'Opéra. — *Norma*, par Mme Frezzolini — *Bénéfice de Mme Preti.*

M. Lincoln ayant bien voulu nous accorder vingt jours pour nous repentir de ce qu'il appelle facétieusement notre *rébellion*, nous ne connaissons guère de meilleur endroit, après les casernes et les *armories*, pour se livrer aux salutaires réflexions que la clémence de l'illustre fendeur de lattes doit faire éclore dans l'esprit de chacun, que la salle de l'Opéra, surtout lorsque c'est Mme Frezzolini qui en fait les honneurs.

La représentation de demain aura un puissant attrait pour tous les admirateurs de la grande artiste. Elle doit aborder pour la première fois ici ce magnifique rôle de *Norma*, qui convient si bien au développement des hautes et rares facultés lyriques et dramatiques que le *Trovatore* nous a déjà révélées d'une façon si éclatante chez cette incomparable cantatrice. Tout ce que la Nouvelle-Orléans contient de connaisseurs, gradés ou non gradés, tiendront sans doute à honneur de se trouver présents à l'appel.

Cette représentation est au bénéfice de Mme Preti, qui, dans le rôle d'*Adalgise* a déjà obtenu cet hiver un de ses plus beaux et de ses plus légitimes succès. Elle se composera, outre l'opéra de *Norma*, du charmant et spirituel vaudeville d'Henry Murger intitulé *le Serment d'Horace*, dont la verve et l'originalité de conception et de dialogue ont été généralement goûtés à la première représentation, et qui est parfaitement joué par Mme Haquette et par MM. Chol et Carrier.

L'assassinat du Dr Williamson. — Nos lecteurs se rappellent l'horrible assassinat dont a été victime, le mois dernier à Napoléonville le docteur Williamson. Ses neveux et beaux-frères Frank et Henri Gatewood avaient été arrêtés comme auteurs du meurtre. Nous lisons à ce sujet dans le *Pionnier de l'Assomption* :

Le juge Roman ayant décidé, lundi dernier, qu'il ne pouvait siéger dans notre paroisse attendu que par suite de la nouvelle organisation des districts elle ne faisait plus partie de sa juridiction, les accusés Frank et Henry Gatewood n'ont pu être jugés ici. Les avocats de la défense ont profité de cette lacune de la loi, qui laisse vacant le siége de juge dans notre paroisse jusqu'au mois prochain, pour faire instruire l'affaire à Thibodeaux. Les débats ont dû commencer aujourd'hui.

Tendances sécessionistes du New Jersey. — Le gouverneur Rodman M. Price, du New Jersey, consulté par un de ses amis sur la situation politique actuelle et ses conséquences probables, a cru devoir déclarer, dans une lettre livrée à la publicité, que d'après son opinion, "les quinze Etats à esclaves formeront bientôt une confédération distincte, à laquelle le New Jersey devrait se joindre par toutes sortes de raisons sages, prudentes et patriotiques." Sans nous prononcer sur la rectitude de jugement personnelle de M. Price, nous prenons acte de la déclaration comme d'un symptôme indiquant l'existence d'un parti sécessioniste chez nos voisins d'outre rivière.

(*Courrier des Etats Unis.*)

CHRONIQUE LOCALE.

Les Crescent Rifles. — Nous avons donné hier la liste des officiers et des soldats qui appartiennent à la deuxième compagnie du Bataillon des Louisiana Guards et sont partis pour Pensacola. Voici maintenant les noms des citoyens dont se compose la Compagnie des Crescent City Rifles, partie le même jour:

Capitaine S. W. Fisk, 1er lieutenant, Thod. A. Smith; 2d lieutenant, N. T. N. Robinson; 2d lieutenant, jr. T. A. Faries; sergents, M. C. Gladden, W. E. Huger, L. D. Logan, W. Bridger; caporaux, Wm Norcom, W. G. O. Regan, N. P. Clark, S. P. Garrett; quartier maître, Chas. Paltrey; soldats, H. F. Axson, Geo. Brady, W. B. Smith, C. M. Allen, J. H. Didlake, G. C. Knox, F. A. Armstrong, F. T. Egleston, J. J. Lellande, C. H. Abey, S. M. Roberts, J. L. N. Logan, Elwin Cook, H. W. Fairchild, Geo. H. Law, E. Sonist, F. O. Felger, E. Montgomery, Henry Copland, N. C. Fôget, J. N. Musselman, J. F. Claiborne, F. M. Hall, W. Morgan, Jr. S. W. Cotton, Samuel E. Holt, P. J. Minor, J. S. Beare, Jr., J. B. Hazzard, W. W. Mather, O. S. Babcock, Abner Hammond, T. C. Newcomer, C. H. Brown, Charles Hawell, J. B. B. Neale, F. W. Brady, John Johnson, Jno. Patton, George S. Pettis, W. A. Kerr, A. G. Morse, J. G. Poindexter, Jr., J. B. Poole, W. Lockett, Winslow Robinson, S. Gregg, W. L. Murphy, E. L. Ross, F. W. Ames, Jas. R. Murphy, W. F. Routh, George Cooper, Jno. R. Miott, John C. Riley, John Cantey, Geo. Walker, H. S. Smith, O. Kettleson, Arthur L. Stewart, J. M. Schmidt, J. W. Baker, Geo. Norton, W. H. Shaw, J. F. Green, C. L. Huger, J. P. Smith, R. A. Phelps, A. P. Simpson, T. C. Salter, Wm McWhale, Jr., F. N. Ogden, J. C. VanBenthuysen, W. B. McGaughy, W. E. Starke, T. W. Warren, T. Micou, — Chalmers, R. B. Walker, O. W. Fry, Victor de St. Romes, A. S. Walt, W. H. Pearce, A. Goodridge, Jas. Lingan, R. Howe.

Deuxième régiment de la Brigade du général Tracy. — L'organisation de ce régiment est terminée. Le régiment se compose des compagnies suivantes :

Louisiana Greys, lieutenant S. Meyers.
Sarsfield Rifles, capitaine O'Hara.
Jefferson Rifles, capitaine Jules Dreux.
Chalmette Rifle Guards, capitaine F. A. Shaw.
Orleans Southrons, lieutenant F. Richardson.
Southern Cadets, capitaine F. Cargish.
Delta Rifles, capitaine H. Breen.
Crescent City Guards, capitaine Hall.
Jackson Railroad Rifles, capitaine Williams.

Ont été élus officiers :
Colonel—Albert G. Blanchard.
Lieutenant Colonel—E. A. Palfrey.
Major—W. F. Dean.
J. B. Norris a été nommé adjudant major.

Cinquième Compagnie d'Artillerie. — Il se forme une cinquième compagnie d'artillerie qui, à l'exemple des admirables corps que les circonstances ont déjà appelés sous les armes, sera bientôt à même d'offrir ses services à l'Etat.

La liste circule depuis deux jours et se couvre rapidement de signatures; le cadre est à moitié rempli. Pourtant nous nous [illegible], il n'y a pas un sentiment auquel il ne [illegible] [illegible] ceux [illegible] les jeunes patriotes qui se sont mis à la tête du mouvement se sauraient [illegible] le but qu'ils se sont proposé.

Nous publierons les noms des officiers dès que la nouvelle compagnie sera complètement organisée.

Nouvelle compagnie militaire. — Nous sommes heureux d'avoir à signaler la formation d'une nouvelle compagnie militaire, sous le titre de "Bienville Rifles," avec le capitaine A. Larose à sa tête, et un choix judicieux d'officiers, dont on trouvera les noms dans une autre colonne.

Cour Suprême et Cour de District. — Nous trouvons, dans les "minutes" de la Quatrième Cour de District, l'entrée suivante faite hier matin :

"Les juges de la Cour Suprême et des Cours de District étant consultés aujourd'hui sur la question de savoir s'il convenait, dans les circonstances actuelles, de s'ajourner; considérant qu'il est convenable de le faire afin de permettre à beaucoup de personnes qui autrement ne pourraient pas, sans nuire à leurs intérêts, prendre les armes pour défendre leurs foyers, il est ordonné que cette Cour Suprême s'ajourne jusqu'au troisième lundi de mai prochain."

— Les autres Cours de la paroisse d'Orléans (à l'exception d'une seule) ainsi que la Cour Suprême de l'Etat se sont également ajournées jusqu'à la même époque.

La première Cour aura une séance demain et le juge Collens prendra son siége. Il est probable qu'elle ne s'ajournera pas car le dossier est encombré.

Cour du Recorder Blache. — J. H. Lewis a été renvoyé hier devant la Cour Criminelle, accusé d'avoir eu en sa possession un lot d'argenterie provenant d'un vol commis à la résidence de A. W. Walker, rue St Charles No 141. Le lieutenant Créven a déposé qu'il a arrêté le 11 avril, Lewis, "Jackson Square", sous l'accusation d'avoir volé quelques vêtements, rue St Philippe. Arrivé à la prison Lewis a été fouillé, et l'on a trouvé sur sa personne quelques pièces d'argenterie marquée "Gel Hunt", que M. Walker a reconnues comme faisant partie de celles qui avaient été prises dans sa maison. Il y a environ un mois.

[illegible] Schneider aurait, et l'accusation portée [illegible] [illegible] d'un ouvrage de la plus grande [illegible].

sur un affidavit de l'officier Cruman, d'après lequel il aurait dérobé différents objets dans la maison de l'encoignure Tremé et Bienville, qui a été incendiée lundi dernier. Les objets volés sont un couteau d'argent, une chaîne d'or, un ciseau ordinaire et un filet à cheveux. Il attendra en prison que le juge examine le cas d'une manière plus complète.—

Jas. J. Downs, accusé d'avoir insulté l'officier Sillor, qui était dans l'accomplissement de ses devoirs, a été renvoyé de la plainte faute de preuves suffisantes.

—Un certain nombre de Madeleines non repentantes, qui demeurent dans la rue Bourgogne, ont été condamnées à $25 d'amende pour avoir violé les ordonnances municipales. — Très bien ! Il est temps que les autorités mettent un frein à ce cynisme éhonté qui se montre en plein jour dans certaines rues de la ville.

Demande de Troupes. — Nous sommes priés par l'autorité d'annoncer qu'une demande de trois mille hommes de troupes a été faite à l'Etat de la Louisiane par le gouvernement de Montgomery. Ces troupes doivent être prêtes à entrer en campagne immédiatement. Notre brave Etat enverra les hommes que le gouvernement demande.

Conseil des Aldermen. — Le Conseil des aldermen s'est réuni hier à l'heure accoutumée.

Plusieurs résolutions relatives à la construction ou à l'entretien de rues ont été renvoyées à des comités compétents.

Une résolution approuvant le contrat passé avec John Clark pour la fourniture de cinq mille pieds de tuyaux en fer, pour les nouveaux travaux hydrauliques, a été adoptée. M. Harrison a toutefois déclaré qu'il reprendrait ce vote en considération à la prochaine réunion.

Le conseil s'est alors ajourné.

Assistants-Aldermen. — Le Conseil des Assistants-Aldermen s'est réuni hier soir, sous la présidence de M. Bakewell.

La lettre suivante lui a été présentée ; après lecture, elle a été renvoyée à un comité.

Nouvelle-Orléans, le 16 avril 1861.

Messieurs,

Je prends la liberté de vous présenter un projet de protection de la ville, contre toute invasion hostile. L'adoption de ce projet mettrait tout vaisseau ennemi dans l'impossibilité d'arriver à nous, et déjouerait toute habileté comme la bravoure des officiers et matelots de tout vaisseau qui tenterait de remonter le fleuve. Cette assertion paraît hardie, mais un examen du plan qui accompagne ce projet, vous convaincra pleinement de sa parfaite exactitude. Je commencerai par une description du dessin ci-joint, et vous laisserai libre d'en apprécier le mérite.

La batterie sous-marine, représentée en A, placée en position et prête à fonctionner, consiste en une bombe ovale de cuivre mince ; son plus grand diamètre est de 3 pieds 6 pouces, et son plus petit de 2 pieds 8 pouces; elle contient plusieurs tubes de cuivre, et dans les tubes se trouvent des balles coniques, comme on le voit au point A. La partie inférieure des tubes et de la batterie est remplie de poudre; la partie supérieure contient de l'air atmosphérique afin d'assurer une parfaite combustion de la poudre et de donner à la batterie le poids nécessaire.

En B, sont les points en charbon de bois communiquant au rivage par des fils de cuivre CC. La batterie est à l'ancre dans la rivière, au point le plus favorable. Son sommet étant à la profondeur qu'il faut [illegible] d'un vaisseau. Quand un vaisseau ennemi passe au dessus, l'opérateur placé sur le rivage envoie un courant électrique, à l'aide d'une batterie galvanique et des fils de laiton, lequel courant atteignant les pointes de charbon pour entr'elles, allume la poudre et fait sauter le bateau.

Une série de telles batteries pourraient être placées à différents points de la rivière, et sans pertes ni difficultés, nous pourrions détruire une flotte ennemie. D'après les grands avantages qu'il renferme, j'ai cru ce projet digne de votre attention comme citoyens et gardiens de la sécurité d'une grande métropole commerciale exposée aux attaques d'un ennemi insolent.

Je suis avec respect votre serviteur

R. H. SMITH THOMPSON,
Ingénieur-Civil.

Adjudications. — Le Controleur a adjugé hier les contrats suivants.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de corbstones et de ruisseaux en bois des deux côtés de la rue Galvez, de la rue Bienville à la Promenade Carondelet—à J. Coleman & Co, à raison de $2 40 le pied courant de trottoir.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de corbstones et de ruisseaux en bois, des deux côtés de la rue de la Douane, de la rue J. Jourdan à la rue Robertson—à P. Laue, à raison de $1 87 le pied courant.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de curbstones et de ruisseaux en bois, des deux côtés de la rue Johnson, de la rue du Canal à la Promenade Carondelet—à J. Coleman & Co, à raison de $1 87 le pied courant.

Pour construire des trottoirs en briques bordés de curbstones et de ruisseaux en bois, des deux côtés de la rue Prieur, de la rue du Canal à la Promenade Carondelet—à P. Laue, à raison de $1 77 le pied courant.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de curbstones et de ruisseaux en bois, des deux côtés de la rue Roman, de la rue du Canal à la Promenade Carondelet—à J. Coleman & Co, à raison de $1 90 le pied courant.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de curbstones et de ruisseaux en bois des deux côtés de la rue St-Claude, de la rue Roman à la rue Galvez—à J. Coleman & Co, à raison de $2 30 le pied courant.

Pour faire des trottoirs en briques bordés de curbstones et de ruisseaux en bois des deux côtés de la rue Roman, de la rue Tonti—à J. Coleman & Co, à raison de $1 93 le pied courant.

Pour faire un chemin macadamisé de 56 S. E. de la rue Galvez, de la rue Bienville à la Promenade Carondelet—à F. Marques, à raison de $2 25 le pied courant.

—Pour réparer et tenir en bon état, pendant deux ans, les chemins macadamisés compris entre la rue du Canal, et la limite supérieure de la ville—à H. McGuire, à raison de $6,800 par an.

Pour réparer et tenir en bon état, pendant deux ans, le chemin macadamisé qui s'étend le long de la Promenade Carondelet et du Bayou St. Jean, de la rue Claiborne à la porte de péage—à P. Dumm, à raison de $11,600 par an.

Pour réparer et tenir en bon état pendant deux ans, tous les chemins macadamisés compris entre la rue du Canal et la limite inférieure de la ville—à F. Marques, à raison de $11,975 par an.

—Pour faire un trottoir en briques, bordé de curbstones et de ruisseaux en bois, en face de la propriété publique encoignure de l'avenue St-Bernard et de la rue St-Jean-Baptiste—à J. B. Coiryau, à raison de $2 50 le pied courant de briques posées sur trottoir de l'avenue St-Bernard et $2 25 le pied courant de trottoir en pied dans la rue St-Jean-Baptiste.

Pour substituer un chemin macadamisé au chemin planchéié de la rue Hathorne, de la rue Tchoupitoulas à la rue St Charles—à B. Fach, à raison de $1 50 le pied courant, travail complet.

LA QUESTION ROMAINE
Traitée par M. de Cavour.

Nous empruntons au journal l'*Italie* l'important discours prononcé par M. de Cavour, sur la question romaine :

M. le président du conseil. — L'honorable préopinant, en interpellant le ministère, a exposé parfaitement la question. Il demande pourquoi on n'applique pas à Rome le principe de non intervention, et interroge le ministère sur la ligne de conduite qu'il entend suivre. La question de Rome doit être traitée à fond ; je ne répondrai pas seulement à l'interpellation du préopinant, je dirai pleinement ma pensée sur ce problème, dont la solution intéresse 300 millions de catholiques, et exercera une immense action dans le monde. Il n'y a pas lieu ici à des artifices oratoires. Quand cette question était encore lointaine, qu'elle ne réclamait pas une solution prochaine, il a été prudent que le ministère ne la touchât qu'avec réserve, aujourd'hui, bien que d'immenses difficultés entourent encore celui qui a l'honneur de vous parler, il s'efforcera de satisfaire à votre attente.

"La première vérité à proclamer, c'est qu'il est impossible de concevoir une Italie constituée sans Rome pour capitale. Si nous avons le droit, le devoir de vouloir Rome, c'est à cause de cette impossibilité. Le préopinant a très bien dit que cette vérité était sentie d'instinct, proclamée sans hésitation par quiconque juge avec sincérité nos affaires. A la vérité, l'Italie a beaucoup à faire encore pour s'organiser, et pour résoudre les problèmes de sa formation intérieure, pour renverser les obstacles séculaires élevés dans son sein contre le bon ordre politique. Pour y arriver, il faut une union, une concorde, que la question de Rome, tant qu'elle ne sera pas résolue, empêchera de se réaliser.

"Des hommes de valeur, de bonne foi, peuvent porter leurs préférences sur telle ou telle ville ; mais il est un fait incontestable, c'est que si Rome était une fois notre capitale, toute discussion sur ce point deviendrait impossible. Le fait seul entraînerait un accord absolu et universel. Je vois donc avec regret des hommes éminents, des patriotes qui ont rendu de grands services au pays, et auxquels l'honorable M. Audinot a fait allusion, attribuer à ce choix nécessaire que nous avons dû faire de notre capitale naturelle des motifs futiles et peu sérieux. Ce choix, l'histoire, tous les éléments de la civilisation d'un peuple l'ont déterminé. Qu'est ce que l'histoire de Rome, si ce n'est celle d'une capitale, bien plus, d'une capitale du monde ! Elle sera aujourd'hui celle d'une grande nation.

"Je fais appel au patriotisme de tous les Italiens. Que notre accord montre à l'Europe la nécessité que ces faits nous imposent. Je déclare que personnellement je préfère peut-être aux monuments anciens et modernes de la ville éternelle les rues simples et sévères de ma ville natale. Mais ma résolution, comme celle de mes compatriotes, est prise ; elle l'est comme celle de cette noble ville résignée, je le déclare ici comme député de Turin, au sacrifice que la patrie lui demande. (Bravos.)

"Nous devons aller à Rome, mais sans que l'indépendance du pape en souffre, sans que l'Etat étende sa domination sur l'Eglise. Si, ce que je crois impossible, la France se trouvait hors d'état de s'opposer à notre entrée dans Rome, nous renoncerions à y entrer en lui faisant violence. N'imitons pas l'Autriche dans son ingratitude proclamée par la bouche de l'un de ses hommes d'Etat avec un triste courage. Ce courage, elle n'a cessé de l'avoir. Au congrès de Paris, pas une puissance ne fut si hostile à la Russie, si tenace contre la paix, que l'Autriche, qui avait été sauvée par elle peu d'années auparavant. Pour nous, liés avec la Russie par une amitié qu'un nuage n'a pu obscurcir que momentanément, je l'espère, montrons par notre conduite envers la France que nous ne ressemblons point à la puissance que nous avons combattue avec l'aide de ses armes glorieuses.

"Quand nous avons, en 1859, demandé l'appui de la France, l'empereur ne se dissimulait pas les difficultés de la situation que cette guerre lui créerait avec la cour de Rome ; nous ne pouvons pas, après avoir accepté le bienfait, aggraver les embarras qu'il peut apporter aux bienfaiteurs.

"Si nous arrivons à persuader aux catholiques que la réunion de Rome au reste de l'Italie ne peut être pour l'Eglise une cause de dépendance, la question aura fait un grand pas. Dieu des gens de bonne foi pensent, en effet, qu'une fois le parlement à Rome, une fois le roi au Quirinal, le pape perdrait beaucoup de son indépendance ; qu'il ne serait plus que le grand aumônier, le chapelain du roi.

"Si ces craintes étaient fondées, je n'hésiterais pas à dire que cette réunion serait fatale, non seulement au catholicisme, mais aussi à l'Italie. Il ne peut arriver à un peuple un plus grand malheur que la concentration entre les mains du gouvernement des pouvoirs spirituels et des pouvoirs temporels. Là où ces pouvoirs sont réunis, la liberté disparaît ; c'est le régime des califes. Jamais il n'en sera ainsi en Italie.

"Examinons sous toutes ses faces cette question de l'influence de la réunion de Rome à l'Italie sur l'indépendance du pouvoir spirituel.

"D'abord le pouvoir temporel rend-il réellement le pontife indépendant ? S'il en était ainsi, j'hésiterais à résoudre ce problème ; mais personne ne peut le soutenir. Au temps où les souverains, appuyés par le droit divin, regardaient leur domination comme un droit de propriété absolue sur les hommes et les choses, je comprends qu'un pouvoir de cette nature fût une garantie pour le pape ; sympathique au [illegible], l'autorité était subie, sinon acceptée. Mais, depuis 1789, les gouvernements reposent sur le consentement tacite ou exprès des populations ; la France, l'Angleterre, la Prusse proclament ce principe, accepté presque partout. La Russie s'en rapproche, ou du moins ne le repousse plus comme faisait l'empereur Nicolas. Un pouvoir qui ne repose point sur cette base, qui entretient même un antagonisme absolu entre le peuple qu'il gouverne et lui, n'a plus de possibilité d'exister. Or, cet antagonisme apparaît dès la restauration dans les Etats du pape, et apparaît comme un mal sans remède. J'en appelle au témoignage d'un homme qui se dévoua à une tâche impossible à Rome, dont la mort fut un des plus grands malheurs que l'Italie ait éprouvé.

"Les peuples épuisés par les luttes de l'empire supportèrent quelques temps un régime que rendaient d'ailleurs moins dur la bonté du Pontife et les lumières du cardinal Consalvi. En 1821, l'antagonisme éclate ; 1831 le montre plus vif, plus décidé ; de Bologne à Ancône il éclate ouvertement. L'étranger intervenant, il est vrai, pour l'étouffer ; car ce fut une intervention des mieux caractérisées.

"Aujourd'hui, depuis près de deux ans, les Romagnes sont affranchies, réunies à nous, ont une presse libre, des associations libres ; il y a un journal clérical à Bologne ; il est plus violent que l'*Armonia* de Turin.

"S'est il manifesté dans les populations des regrets quelconques pour l'ancien gouvernement ? On a critiqué tels ministres, le ministère même ; personne, que je sache, n'a demandé le retour des anciennes autorités. (On rit.)

"Chose plus remarquable encore, les Marches et l'Ombrie ont dû, par des causes dépendantes de circonstances militaires et politiques, être évacuées par la force armée ; pas un soldat n'y est demeuré : elles sont restées confiées au patriotisme des gardes nationales ; elles étaient exposées aux menées d'un parti installé tout près de là, à quelques lieues, à Rome ; et la conduite de ces populations a été pure de tous excès, et admirable de sagesse, bien qu'elles fussent menacées par des catholiques travestis en zouaves.

"Je ne suis pas le défenseur du pouvoir temporel, mais je serai juste pour lui. Je ne tiens ni le pape, ni ses ministres pour responsables des actes atroces auxquels s'est portée sur certains points la réaction. Ces actes prouvent seulement la déplorable influence exercée sur les caractères par un tel régime.

"Je crois avoir assez établi l'antagonisme qui règne entre le Saint Siége et les populations. S'il en est ainsi, ce pouvoir n'est pas pour le pape une garantie d'indépendance.

"On dit qu'il est une nécessité pour la société catholique, et qu'il doit être garanti par les puissances catholiques. Les sacrifices humains sont ils donc encore nécessaires pour se rendre les dieux propices ? Est ce au nom de celui qui donna sa vie pour le monde qu'on doit demander qu'une nation soit sacrifiée à celui la même qui le représente ?

"On dit : mais le pape [illegible] se concilier les populations par des réformes, et on insiste auprès du pape pour les obtenir, sans se laisser décourager par les refus. C'est demander ce que le pape ne peut donner, car il est chef de l'Eglise avant d'être souverain politique, puis que le pouvoir temporel ne doit être pour lui qu'une garantie, qu'une sûreté pour son pouvoir spirituel, qui doit passer avant. Faire ces concessions, ce serait trahir ses devoirs de Pontife. Il peut accepter, tolérer certaines institutions, mais non les consacrer. Ainsi il tolère le mariage civil en France, il ne peut le proclamer chez lui. De même pour une infinité d'autres institutions, qui sont en contradiction avec les préceptes catholiques, et dont il faut pourtant admettre l'existence. Il ne faut point reprocher au pape ce qui est non pas de l'obstination, mais de la fermeté, et dont je tiens que les catholiques doivent lui savoir gré comme d'un mérite.

"J'ai souvent combattu l'opinion de ceux qui voulaient absolument que le pape fit des réformes, et le blâmaient de n'en point accorder. On me demandait au congrès de Paris celles qu'on pouvait exiger. Je refusai d'en indiquer aucune. Le professai hautement les doctrines que je soutiens ici, et, de concert avec M. Minghetti, qui prit une part importante à ces négociations, je déclarai que le seul moyen de gouverner ces pays [illegible] [illegible] [illegible] pouvoir spirituel du pouvoir temporel.

"Tous les efforts se briseront contre les impossibilités radicales qui résultent de la confusion des deux pouvoirs. L'Europe travaille depuis longtemps à inventer des réformes pour la Turquie, il n'est pas d'obstacle [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] de la vie civile avec le gouvernement tel qu'il y est constitué, qu'il y réussit pas plus qu'il ne réussira [illegible] la réunion des pouvoirs s'y oppose.

"Ainsi le pouvoir temporel ne peut pas le pape indépendant. En le perdant, ne perdra-t-il que ce qu'il a de superflu ? Nous pouvons la lui donner, cette indépendance si nécessaire.

"Et c'est précisément la séparation des pouvoirs qui la lui donnera. L'Eglise, une fois affranchie de tout lien avec le temporel, séparée de l'Etat par des limites bien distinctes, la liberté du Saint Siége n'aura plus à souffrir de toutes ces entraves que les concordats, que les prérogatives de l'autorité civile ont créées, et que l'Eglise a été obligée de subir. L'Eglise n'a conservé son indépendance jusqu'ici. Je crois que tout catholique doit pouvoir reconnaître que toute chose ou tel affranchissement de seule différence consiste à [illegible] que cette garantie sera appuyée cette liberté de l'Eglise.

"Nous lui en donnerons d'importantes : nous inscrirons le principe de l'indépendance réciproque de l'Eglise et de l'Etat dans le statut fondamental du royaume, nous en assurerons par tous les moyens possibles la réalisation complète.

"Mais la garantie la plus sûre est le caractère tout catholique des peuples italiens. L'Italie a souvent fait de grands efforts pour réformer la discipline ecclésiastique ; jamais elle ne porta la main à la religion ou à la foi. La patrie de Arnaldo de Brescia, de Dante, de Savonarola, de Sarpi, de Giannone n'a jamais voulu, comme eux, que la réforme de l'Eglise, cet ardent désir a toujours été accompagné de la ferme volonté que l'Eglise, épurée, subsistât et devînt plus libre. Cette liberté sera mieux assurée par l'amour de vingt six millions de citoyens que par quelques mercenaires.

"On dit ces espérances sont fallacieuses ; tous vos efforts de transaction, vos négociations sont repoussés. Je n'entrerai dans aucun détail sur ce point délicat ; je reconnais que jusqu'ici aucune tentative dans ce sens n'a abouti, mais je ne déclare ainsi que nous n'avons pas encore expliqué nos intentions ouvertement et pleinement comme nous le faisons ici. Nous pouvons donc nourrir encore quelque confiance.

"L'histoire nous montre que Rome envahie par les Espagnols de Charles Quint, vit le pape, quelque temps après, sacrer Charles Quint et s'allier avec lui. Le changement qui s'opéra dans Charles Quint, pour qui ne le verrions nous pas s'opérer aujourd'hui dans Pie IX ?

"Du reste, le pape nous reproche il comme par le passé, nous ne cesserions pas de rester fidèles aux mêmes principes. Arrivés à Rome, nous proclamerons la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la liberté de l'Eglise. Cela fait, cela consacré par les représentants de la nation, les véritables tendances des Italiens, leur sympathie pour la religion de leurs pères une fois bien constatées devant l'Europe, la grande majorité des catholiques les approuvera, et fera retomber sur qui de droit la responsabilité de la lutte que la cour de Rome aurait voulu engager avec la nation.

"Au risque d'être taxé d'utopie, j'ai la confiance que ces principes, une fois proclamés et consacrés par vous, l'âme de Pie IX, ouverte de nouveau aux généreux sentiments qui lui ont valu tant d'applaudissements il y a quelques années, voudra acquérir la gloire immortelle d'avoir réconcilié la nation italienne et l'Eglise, la religion et la liberté. (Applaudissements prolongés.)

Bulletin européen.

C'est le 23 mars qu'a été présentée à Napoléon III l'adresse du corps législatif. Voici, d'après le *Moniteur*, le texte de la réponse de l'empereur.

"Messieurs les députés,

"Je remercie la chambre des sentiments qu'elle m'exprime et de la confiance qu'elle met en moi. Si cette confiance m'honore et me flatte, je n'en crois digne par ma constante sollicitude à n'envisager les questions que sous le point de vue du véritable intérêt de la France.

"Etre de son époque, conserver du passé tout ce qu'il avait de bon, préparer l'avenir en dégageant la marche de la civilisation des préjugés qui l'entravent ou des utopies qui la compromettent, voilà comment nous léguerons à nos enfants des jours calmes et prospères.

"Malgré la vivacité de la discussion, je ne regrette nullement de voir les grands corps de l'Etat aborder les questions si difficiles de la politique extérieure. Le pays en profite sous beaucoup de rapports. Ces débats l'instruisent sans pouvoir l'inquiéter.

"Je serai toujours heureux, croyez-le bien, de me trouver d'accord avec vous. Issus du même suffrage, guidés par les mêmes sentiments, aidons-nous mutuellement à concourir à la grandeur et à la prospérité de la France."

Il y a eu au parlement italien un assez vif débat sur la question de Rome. Nous reproduisons plus loin le discours de M. de Cavour sur cet important sujet. Après la clôture de la discussion la Chambre des députés de Turin a adopté à la presque unanimité, l'ordre du jour motivé, proposé par M. Buoncompagni, portant que "la Chambre est satisfaite des explications du ministère, qu'elle proclame Rome capitale de l'Italie une et indivisible, et qu'elle invite le gouvernement à agir auprès de l'empereur Napoléon III pour obtenir la retraite des troupes françaises."

Quant aux intentions du Saint Père, elles sont ce qu'elles ont toujours été. Une allocution qu'il a prononcée dans le consistoire du 18 mars le prouve surabondamment. C'est un nouveau manifeste, mais c'est la même politique. "Nous avons accordé toutes les concessions possibles ; elles n'ont été limitées que par les lois les plus ordinaires de la prudence...... Quand on nous demande des choses injustes, nous ne pouvons pas les accorder." Ainsi transactions, réformes, libertés, Pie IX refuse tout. Ce qu'il concède, le voici : "Si c'est un pardon qu'on me demande, nous sommes tout prêt à l'octroyer largement."

Quant à ceux qui ont eu l'audace de faire des remontrances, ils sont vigoureusement qualifiés. "Apostats, qui parlent non point au nom de Dieu, mais au nom de Satan ! Leurs doctrines sont honteuses. Ils n'hésitent pas, avec la même hypocrisie, à exhorter le Saint Siége à une réconciliation avec l'Italie." — Devant Dieu et devant les hommes, s'écrie Pie IX, nous déclarons nettement et hautement qu'il n'existe aucune raison qui doive nous mener à cette réconciliation."

Ce qui frappe dans l'allocution du Saint-Père, c'est qu'il ne s'y préoccupe que de la défense de ses propriétés et de son patrimoine ; des conquêtes de son royaume spirituel, il n'en est pas question. Il n'a pas trouvé un mot pour louer l'Europe qui protège les Maronites ; pas un mot pour la France qui a planté la croix sur les murs de Pékin, et ouvert les portes de la rédemption à quatre cent vingt millions de gentils ; pas un mot en faveur des chrétiens d'Orient qui se soulèvent au nom du Christ contre leurs oppresseurs mahométans.

"Il n'est que Dieu seul qui puisse combattre avec nous," dit en terminant le Saint Père. Nous nous bornerons respectueusement à remarquer que si Dieu protége le pouvoir temporel, il n'est pas seul à le faire. M. le général de Goyon et ses soldats y sont pour quelque chose aussi, bien que le pape ne semble point s'en apercevoir.

Des bruits de guerre ont excité, dans les derniers jours de mars, une grande agitation. On parlait d'une attaque prochaine de l'Autriche sur le Mincio.

Le *Morning Herald* en parlait en ces termes : "L'expectative d'une guerre devient, dit-il, plus forte chaque jour ; on croit généralement que le mois ne se passera pas sans que les hostilités se déclarent entre le Piémont et l'Autriche. L'armée de Victor-Emmanuel compte 322,000 hommes qui s'avancent à marches forcées sur les lignes du Mincio."

Les Autrichiens, suivant le *Lombardo*, continuent de se concentrer à Mantoue et le long du Pô. La *Perseveranza* croit savoir qu'il vient d'arriver au quartier général des sœurs destinées à panser les blessés. *Il Regno d'Italia*, dont les assertions ne doivent être acceptées qu'avec réserve, s'exprime en ces termes :

"Nous sommes à même de pouvoir affirmer que Garibaldi était allé dernièrement de Caprera à Turin, où il a eu une longue conférence avec Victor-Emmanuel. A son retour, en passant par Gênes, il avait dit à son comité : "Armement ! armement ! vite ! vite !" Nous croyons savoir également que nos troupes vont recevoir sous peu de jours l'ordre de se concentrer sur les frontières aux environs du quadrilatère.

"Nous n'attaquerons pas les Autrichiens ; mais il paraît positif qu'à l'encontre du pouvoir civil et politique, les autorités, ou, pour mieux dire, le parti militaire, poussé à la guerre et veut recommencer la scène de 1859. Pour notre compte, nous le désirerions d'autant plus vivement, que ce serait le mode le plus expéditif de résoudre pour toujours cette interminable question italienne."

D'après l'*Agence Reuter*, les officiers de l'état-major de Garibaldi, se trouvant hors d'Italie, ont reçu l'ordre de se rendre, le 6 avril, à Brescia, afin de prendre part à une conférence.

Plusieurs journalistes français, MM. Jourdan, T. Delord, Mornand et Enfantin, qui, après avoir assisté à Turin à l'inauguration du monument de Manin, s'étaient rendus à Venise, ont été expulsés de cette ville par les autorités autrichiennes.

La France n'a pas tardé de prouver au gouvernement italien combien elle apprécie sa réserve et le langage de M. de Cavour; la légation française de Turin délivre, depuis le 26 mars, des passeports pour toute la Péninsule avec la désignation de *royaume d'Italie*. De fait, c'est la reconnaissance du nouvel état de choses, et le premier indice de cet accord dont M. de Cavour a parlé dans son discours.

Les craintes se sont un peu dissipées par la publication dans la *Patrie* d'une note ainsi conçue :

"Plusieurs journaux italiens annoncent que le gouvernement autrichien a fait aux cabinets étrangers une communication ayant pour but de poser un *casus belli* au sujet des affaires italiennes.

"Cette nouvelle est complètement inexacte. Le cabinet de Vienne n'a pas modifié la politique qu'il a adoptée dans cette question, et il résulte de renseignements formels que les dispositions que prend en ce moment l'armée autrichienne en Vénétie, malgré leur importance, sont des mesures purement défensives."

Néanmoins le *Constitutionnel* annonce que les mouvements de troupes qui ont eu lieu ces jours derniers en Vénétie paraissent avoir excité l'attention du gouvernement sarde. Cinq bâtiments à vapeur de la marine italienne sont entrés le 25 dans la rade de Gênes, ramenant les troupes de Messine. Ces troupes doivent être dirigées immédiatement sur Bologne pour faire partie du le corps, dont le général Cialdini va prendre le commandement. Ce corps est chargé de garder la ligne inférieure du Pô, en face du corps autrichien dont le quartier général est à Rovigo.

Une dépêche de Turin annonce que les troupes autrichiennes concentrées sur le Pô s'en sont éloignées, et l'on explique cette retraite par les facilités que la frontière de Modène offrait aux déserteurs.

Malgré cela le correspondant parisien du *Times* persiste à dire que les hostilités sont imminentes entre les Piémontais et les Autrichiens. On prétend que Victor Emmanuel a écrit au prince Napoléon pour lui annoncer qu'il s'attendait de jour en jour à une attaque, et le prier de présenter à l'empereur les choses sous leur aspect véritable.

La présence des princes de la famille d'Orléans aux funérailles de la duchesse de Kent, a donné lieu à un échange d'explications entre les gouvernements anglais et français, et comme toujours l'opinion publique a beaucoup exagéré la portée de cet incident.

Décédé, hier, à l'âge de deux ans et demi, CLEMENCE, fille d'Auguste Croselle et de Marie Noble. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui, à 3 heures. Le corps est exposé chez son père, rue des Remparts, No 230, entre Ursulines et St Philippe.

DEPECHES Télégraphiques.
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles du Nord.

Fort Kearney, 16 avril — Les nouvelles de la prise du fort Sumter ont créé ici une profonde sensation. La population soutiendra l'administration.

Philadelphie, 16 avril — Une grande agitation a été causée hier par le déploiement d'un drapeau du Palmier dans le bureau du Maire et du chef de police. L'intérieur du bureau aurait été bouleversé sans l'intervention du Maire.

Louisville, 16 Avril — Les rapports de diverses localités du Nord disent qu'un grand nombre de volontaires s'enrôlent et que le sentiment général est en faveur de l'administration.

Sécession de la ville de Memphis.

Memphis, 16 avril — Depuis la réception des nouvelles de la prise du fort Sumter et des desseins belliqueux de Lincoln, la ville a été plongée dans une agitation fiévreuse.

Un immense meeting a été tenu hier, et on y a adopté des résolutions portant que Memphis soutiendra le Sud et déclarent la ville hors de l'Union. Il n'y a plus d'unionistes ici.

Grande assemblée à Louisville.

La ville s'est déclarée pour le Sud

Louisville (Kentucky), 16 avril. — Une assemblée enthousiaste de trois mille citoyens, a eu lieu ce soir et a résolu unanimement que l'Etat du Kentucky ne permettra pas qu'aucune troupe marchant contre les Etats sécessionistes du Sud, passe à travers son territoire. Elle s'est en outre prononcée contre la politique de guerre de Lincoln, et a déclaré unir la destinée du Kentucky à celle des Etats du Sud si la guerre est déclarée. Elle a approuvé la réponse du gouverneur Magoffin à M. Cameron, et a recommandé que tous les citoyens s'arment.

Pas encore d'ordre de blocus.

Washington, 16 avril — Jusqu'à présent il n'a pas été lancé d'ordre pour établir le blocus des ports du Sud, ou d'arrêter les communications postales.

Le président a donné ordre de mettre des garnisons à l'arsenal de Harper's Ferry, aux forts Washington, Monroe et autres.

Un régiment composé d'hommes du Massachusetts et de New York, se rend au fort Monroe.

La route conduisant de Philadelphie à Washington doit être gardée par des troupes de l'Ouest.

Volontaires du Connecticut.

Norwich (Connecticut) 16 avril. — Le gouverneur du Connecticut a ordonné aux volontaires de se rendre à Hartford.

Immense assemblée à Cincinnati.

Cincinnati, 16 avril — Une immense assemblée de citoyens a eu lieu hier soir. Ils ont résolu de soutenir le gouvernement à tout hasard. Il règne beaucoup de mouvement parmi les militaires. Les gardes urbaines se préparent à défendre la ville. Dix mille hommes s'organisent. Les négociants ont suspendu leurs envois de marchandises au Sud.

Une Confédération centrale.

Washington, 16 avril — Le gouverneur Letcher penche en faveur d'une Confédération centrale, mais si une nouvelle rupture de l'Union a lieu, il se conformera à la volonté de la Virginie.

Le bruit circule que le général Scott a donné sa démission, mais qu'il travaillait néanmoins avec le secrétaire Cameron et l'adjudant général Thomas.

Assemblée à Cleveland (Ohio).

Cleveland, 16 avril. Une très grande assemblée de citoyens a eu lieu aujourd'hui en cette ville ; elle a approuvé l'appel des troupes fait par le président et a recommandé à la législature de faire des allocations d'argent et de fournir des hommes, pour aider le gouvernement à maintenir les lois.

La plus grande harmonie a régné et les orateurs ont été vivement applaudis.

A Norwalk, les habitants ont montré les mêmes sentiments.

La proclamation de Lincoln.

Montgomery, 16 avril. — La proclamation de guerre lancée par Lincoln, a été le sujet presque unique de tous les entretiens en ville.

Le secrétaire de la guerre, Walker, a annoncé qu'une levée de 32,000 hommes avait été ordonnée pour répondre à l'attaque de ceux de la pologne.

Convention d'Etat de la Virginie.

Richmond, 16 avril. La Convention a tenu sa séance secrète, comme d'habitude.

Une dépêche télégraphique du gouverneur Pickens, adressée à H. A. Wise, annonce que onze navires de guerre sont en dehors du port de Charleston, et arrêtent les navires marchands.

Sécession de la Virginie.

Richmond, 16 avril — L'ordonnance de sécession sera très certainement adoptée par la Convention avant deux jours.

Le gouverneur a reçu une réquisition de 3,000 hommes.

La proclamation de guerre de Lincoln a été reçue avec exécration. Le public est furieux et excité et on dit que les soldats mourraient plutôt que d'obéir à l'appel du président.

Alexandrie, 16 avril — Le nombre de sécessionistes s'est considérablement augmenté depuis la proclamation de guerre de Lincoln.

Wilmington (N. C.) 16 avril — La proclamation de Lincoln a été reçue avec un mépris complet. Les unionistes dénoncent l'administration et se réjouissent de la prise du fort Sumter.

Springfield (Illinois), 16 avril — Le gouverneur a convoqué la législature à se réunir en session extraordinaire le 23 avril.

Lincoln ne peut obtenir de troupes du Kentucky.

Louisville, 16 avril — Le gouverneur Beriah Magoffin de cet Etat refuse positivement de fournir le contingent de troupes requises par la proclamation de Lincoln.

Boston, 16 avril — Les 3e, 4e, 6e et 8e régiments s'assemblent le 16, 2,000 hommes en seront détachés et envoyés à Washington.

Washington, 16 avril — Le gouvernement accepte l'offre du gouverneur du Rhode Island d'un régiment pour Washington. Trois régiments de district ont offert leurs services au gouvernement.

Philadelphie, 16 avril — Le bureau du "Southern Monitor" et la résidence du Gen. Patterson ont été menacés par la populace furieuse.

Plusieurs habitants du Sud qui ont des tendances sécessionistes, ont été avertis par le bon comité de vigilance.

Buffalo 16 avril — L'ex-président des Etats-Unis, Millard Fillmore, est aujourd'hui le président d'un meeting qui a pour but de venir en aide à Lincoln pour le renforcement de la loi.

New York, 16 avril. Le steamer *Philadelphia* frété par le gouvernement, s'emplit de canons et de munitions de guerre et emmènera probablement des troupes dans le Sud. A un meeting qui a eu lieu pour soutenir le gouvernement il a été résolu de demander à la législature des fonds pour mettre la ville immédiatement sur le pied de guerre.

Des ordres de Washington commandent de compléter les régiments fédéraux aussi vite que possible.

Albany, 16 avril — La législature a adopté un bill allouant $3,000,000 pour armer et équiper les milices de l'Etat.

Trenton, (N. J.), 16 avril — Le gouverneur Olden de cet Etat offrira sous peu de jours plusieurs milliers d'hommes au gouvernement.

Indianapolis, 16 avril — Le gouverneur Morton a lancé une proclamation dans laquelle il appelle 6 régiments de volontaires dans le service actif.

Milwaukie, 16 avril — Un bill demandant la mise du Wisconsin sur le pied de guerre a été adopté hier par les deux branches de la législature.

Detroit (Michigan), 16 avril — Le gouverneur Blair doit convoquer la réunion de la législature sous quinzaine.

Chicago, 16 avril — Un détachement de 160 hommes marche sur Washington.

Le major Morris avec 220 hommes et "Sherman's battery" suit immédiatement.

Lancaster (Pensylvanie) 16 avril — L'ex-président Buchanan est en faveur du gouvernement de Washington.

Des recrutements de volontaires ont lieu avec activité.

Philadelphie, 16 avril — L'effervescence ici a considérablement diminué.

Beaucoup de volontaires, composés principalement d'allemands, s'enrôlent avec rapidité.

NOUVELLES DE MONTGOMERY.

Montgomery, 16 avril — Le général Pillow est arrivé ici et a offert au président, une division de troupes du Tennessee. Tout le monde est encouragé par les nouvelles de la Virginie.

Le président Davis a l'intention d'établir son quartier-général à Richmond, sous dix jours, avec le général Beauregard comme commandant en second.

Wilmington (Delaware) 16 avril — Il n'y a pas ici de parti voulant s'emparer du fort Delaware comme on l'a rapporté.

St Johnsburg, (Vermont) — Le gouverneur Fairbanks, convoque la chambre à se réunir mardi prochain pour répondre à la demande de troupes.

Paducah, 16 avril — Un meeting immense a eu lieu aujourd'hui à Paducah (Kentucky). Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Vu l'aspect menaçant des affaires publiques et la guerre civile imminente, il est de la prudence et du patriotisme que le peuple du Kentucky prennent des mesures promptes pour placer l'Etat dans des conditions telles qu'il puisse défendre ses droits, son honneur et son sol, à ce propos, et à tout autre que les circonstances pourront faire naître, il est en conséquence,

Résolu, que nous recommandons au gouverneur de convoquer immédiatement la Législature.

Résolu, que dans la contestation qui existe actuellement entre le Nord et le Sud, nous sommes sans hésiter avec le Sud, par nos sympathies, notre intérêt et notre action.

Résolu, que le gouverneur soit requis de publier une proclamation pour l'élection de délégués à une Convention qui se réunira à Franckfort, aussitôt que possible, pour prendre en considération la proposition du Kentucky et de ses destinées futures.

Résolu, de plus, que nous engageons le peuple tout entier à mettre de côté les sentiments et tous les préjugés de parti, à cette heure de danger et de calamité publique, et comme des citoyens unis par les liens du sang, et l'intérêt mutuel, à demeurer fermes et à s'opposer jusqu'à la dernière extrémité à la politique fratricide de coercition du président de Washington.

J. B. HUSBAND, président,
LYTT COOK, secrétaire.

Troy, (New York), 16 avril — Une grande assemblée unioniste s'est rendue à la résidence du général Wool qui a répondu par un discours pathétique en faveur de l'Union.

New-Haven, (Connecticut). — Plusieurs banques offrent libéralement de l'argent au gouvernement fédéral.

Norfolk, 16 avril — On s'est réjoui ici de la prise du fort Sumter. Cent coups de canon ont été tirés. Un ordre a été reçu de préparer le *Mérimac* immédiatement.

Chicago, 16 avril — Les gouverneurs de l'Illinois et du Wisconsin ont appelé les volontaires sous les armes. Les sentiments de guerre sont intenses dans l'Ouest. Le peuple est déterminé à soutenir le gouvernement.

Détroit, 16 avril — $100,000 seront bientôt réalisées par des souscriptions privées ; cet argent est destiné à l'équipement des troupes.

Philadelphie, 16 avril — Une bande de 200 garçons ont visité les résidences des sécessionistes, les sommant de déployer le drapeau américain. Le chef de police a arrêté le meneur de la bande. Le maire a ordonné à la foule de se disperser, et a engagé les citoyens à dénoncer toute personne aidant l'ennemi en enrôlant, donnant des provisions et des munitions. Il a dit que la trahison envers l'Union ne serait pas tolérée.

La législature a adopté une loi punissant toute complicité avec les ennemis de l'Union, de $500 d'amende et de dix ans de prison.

Memphis, 16 avril — La compagnie du chemin de fer de Memphis et de l'Ohio offre de transporter, gratuitement, des soldats et des munitions de guerre.

Le conseil municipal a nommé un bureau militaire, et voté une allocation de $50,000 pour la défense de la ville. Les drapeaux de l'Union ont été retirés des steamers. Les citoyens s'arment et offrent leurs services.

Nouvelles d'Europe.

Arrivée du steamer North Briton.

Portland, Maine 16 avril. — Le *North Briton*, parti de Liverpool le 4 et de Londonderry le 5 avril au soir, est arrivé à ce port.

Marchés Européens.

Liverpool, 5 avril. — La circulaire des courtiers évalue les ventes de coton pour la semaine à 46,000 balles, dont 6000 pour la spéculation et 6500 pour l'exportation. La semaine s'est ouverte avec une faible demande et à des cours à peine maintenus. Mais les avis reçus par l'*America* et l'*Etna* ont remis de la fermeté sur le marché qui a fermé aux cours suivants :

Fair Orleans	8	Middling	Orleans	7 5/16
do Mobile	7 3/4	do	Mobile	7 1/8
do Uplands	7 5/8	do	Uplands	7 1/16

Le stock de coton est de 9[illegible],000 balles dont 790,000 de provenance américaine. La circulaire de James Hewitt & Co., accuse une hausse pour la semaine de 1/8 d. sur le Fair Orleans.

Les céréales sont lourdes avec tendance à la baisse, les provisions lourdes.

Londres, 5 avril — La banque d'Angleterre a réduit le taux de ses escomptes à 6 0/0. Les consolidés au comptant et à terme ont fermé à 91 5/8 à 91 3/4.

Nouvelles politiques.

Des rumeurs de guerre continuaient à circuler sur le continent européen. Le duc de Newcastle a été nommé gouverneur général de l'Inde.

La situation alarmante des relations entre l'Autriche et l'Italie rend le commerce stagnant en France.

La *Gazette autrichienne* dit que plus de 250 volontaires Hongrois sont allés à Naples.

Nouvelles additionnelles d'Europe
(*Par le steamer Briton.*)

Portland, 16 avril. — Le steamship *North Briton* a apporté les nouvelles suivantes :

Angleterre. — On pense que les concessions qu'on est disposé à faire à la classe ouvrière, mettront fin à la grève.

France. — La marine française a été organisée par divisions. Une d'elles va en Syrie.

On assure que l'empereur doit passer en revue la garnison de Paris.

Les associations religieuses non légales doivent être interdites.

La Bourse a [illegible].

Italie. — Le général Garibaldi a été reçu à Turin avec grand enthousiasme.

L'*Opinione* de Turin est d'opinion que l'on demande le rappel des troupes françaises de Rome, attendu que l'armée italienne doit commencer bientôt à remplir son devoir.

Les forces militaires provinciales doivent être augmentées.

Turquie. — La Sublime Porte a ordonné le blocus des côtes de Montenegro. Omer Pacha doit prendre le commandement en chef de la Bosnie.

Hongrie. — On rapporte que Garibaldi et les chefs Hongrois sont dans une entente parfaite à l'égard de l'insurrection qui doit éclater en Hongrie.

Marchés de l'intérieur. — New York, 15 avril. — Le coton est [illegible], à des prix plus fermes, middling uplands 12 1/8, farine fortement en baisse de 10 à 15 cents vendus à $5 25 pour extra de l'Etat. Mais fermes 13,000 boisseaux vendus à 67 à 68 cents. Porc, lard, [illegible] vendus à $17 50 à $17 [illegible] pour mess. Graisse ferme, [illegible] vendus à 9 3/4 à 10 1/2 cents.

Cincinnati, 15 avril. On a vendu 1200 barils farine à $4 60 à $4 75 pour superfine. 800 barils de whisky vendus à 14 à 13 1/2.

Marchés de New York. — New York, 16 avril. — Le coton est [illegible] et ferme et en hausse. Ventes de 1[illegible]00 balles aujourd'hui à 12 3/4 à 13 le middling uplands. Le marché à la farine est ferme avec tendance à la hausse [illegible] cents [illegible] barils [illegible] à [illegible] le blé [illegible] Le mais ferme sans ventes. Le porc est très recherché; vente de 4000 barils à $17 25 et 17 50 le mess. Le sucre on a vendu [illegible] boucauts à 4 1/2 à [illegible] cts la livre.

Rivière. — Louisville, 16 avril — L'Ohio est stationnaire avec 13 pieds d'eau dans le canal.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans et du Sud.

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1861.

Au bureau [illegible] [illegible] [illegible] JAMES ROBB, Président. [illegible] S. CHARLES, Secrétaire. 16 avril

ATTENTION.

[illegible]

La grande remède du jour. — Quoique vaste que soit notre territoire, il serait difficile d'y trouver une seule [illegible] [illegible] les Bitters stomachiques de Hostetter [illegible]. Partout où règne la dyspepsie [illegible] [illegible] [illegible]. En vente chez tous les droguistes et pharmaciens. 17 avril—6t

Nouvelle-Orléans, 15 avril 1861.

A une réunion de la "BIENVILLE RIFLE COMPANY" qui a eu lieu à la salle d'armes des rues Conti-Champs-Elysées et Grands Hommes les officiers suivants ont été élus :

Capitaine—Auguste Larose.
1er Lieutenant—Wm. Crayon.
2me Lieutenant—J. C. Mallonn.
1re Sergent—Leonard J. Roge.
Sergent—Robert Carrée.
2me " —J. de S. Dea.
3me " —James Carrière.
4me " —J. de O. Larose.
1er caporal—J. C. Rousseau.
2me " —Victor Miller.
3me " —Charles O'Connel.
4me " —F. Garia.
Trésorier—F. Bouchereau.
Secrétaire—J. O. Lunda Baum.
J. O. BAUM, secrétaire.

P. S.—Exercices réguliers de la compagnie tous les samedis [illegible] à la salle d'armes. Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du capitaine,
17avril—It ROBERT CURREN sergent major

Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance.

Nlle-Orléans, 15 avril 1861.

A une assemblée générale de cette Société, sur motion de M. Rosemon, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Attendu qu'un grand nombre de nos membres, à cause de leurs occupations, ne [illegible] [illegible] pas à faire partie de la Société [illegible] [illegible] ou de la défense de [illegible] [illegible] [illegible] ;

Attendu qu'il est devenu nécessaire de se préparer à protéger et à défendre notre ville, nos foyers, contre ceux qui menacent de les attaquer ;

Il est résolu, que les membres de la Nouvelle Société Lusitane de Bienfaisance, vivement intéressés, comme citoyens, à la sécurité de la ville qu'ils habitent leurs familles et qu'ils sont prêts à offrir leurs services en cas de guerre à la Nouvelle-Orléans pour la protection et la défense de la ville.

Résolu que les officiers de la Société sont autorisés à préparer un plan d'organisation et à prendre des mesures pour réunir promptement les membres en cas de nécessité ; que les membres sont priés de tenir en bon état leurs armes à feu qu'ils peuvent avoir et à se tenir prêts.

Résolu que la Société ne cessera point pour cela ses œuvres de charité qu'elle continuera en temps de paix comme en temps de guerre.

Résolu que les membres qui sont attachés à des compagnies militaires seront, en cas d'absence pour le service du pays, exempts de toutes contributions et amendes.

Résolu qu'une copie de ces résolutions soit transmise au Maire.

A. VIEIRA, Président.
ANTHONY SAMBOLA secrétaire. 17avril—1f

Pour Tampico et la colonie de Eureka.

AGENCE DE LA COLONIE.

LA goëlette américaine SUFFOLK, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Smith, partira positivement pour Tampico, le 1er du mois de mai prochain, ayant presque tout son chargement prêt. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à MANUEL LOPEZ, 97 rue Vieille-Levée.
P. S.—Les passagers seront débarqués à Tampico.
17 avril—jusq. 1er mai

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Nlle Orléans, 17 avril 1861.

Les membres du Bataillon sont prévenus que le signal d'alarme pour prévenir les armes et se réunir à l'Arsenal d'Etat, est de douze coups de cloche, quatre fois répétés par le télégraphe d'incendie.

Les commandants de compagnies devront se conformer à cet ordre.
Par ordre du major
17 avril M. A. CALONGNE, Adjudant.

Seconde Compagnie des CHASSEURS A PIED.
ATTENTION.
Convocation No 6.

UNE assemblée extraordinaire des membres de la Seconde Compagnie, aura lieu AUJOURD'HUI, 17 du courant, à 7½ heures P. M. précises, pour affaires de la plus haute importance.
Par ordre du capitaine,
LEOPOLD ALEIX,
Nlle-Orléans, 17 avril 1861. Sergent Major.
17av—1f

GARDE URBAINE.

TOUS les citoyens du faubourg Tremé, de seize à soixante ans, sont priés de se réunir, SAMEDI PROCHAIN, 20 du courant, à 8 heures du soir, à la maison de pompe de l'encoignure Galvez et Chemin du Bayou, afin de former un corps qui offrira ses services aux autorités POUR DÉFENDRE LA VILLE.
17avril

UNE française respectable aurait, par ses services, son passage dans une des chambres d'un navire qui part pour le Havre. S'adresser sur le navire *Guttenberg*, poteau 34, 3me District. 17avril—1f

Sucre de la Havane.

DEUX CENTS caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par VILLARUBIA & LAUGHLAND, 17 avril 64, rue des Magasins

Rum de la Jamaïque.

TRENTE tierçons rum d'excellente qualité, à vendre sous les clefs de la Douane, par VILLARUBIA & LAUGHLAND, 17 avril 64, rue des Magasins

Mule égarée !

UNE grosse mule de couleur baie, âgée de cinq ans, appartenant à Franz Fremdling, s'est échappée de la cour Créole dans la nuit de dimanche à lundi. Elle a le [illegible] [illegible] [illegible]. Une récompense libérale sera accordée à celui qui, la ramènera chez M. B. Riehl, grocerie, encoignure St-Philippe et Remparts. 17avril—1f

Jument trouvée.

EST entrée dans mon écurie, rue des Grands Hommes entre Champs Elysées et Marigny, le 17 mars 1861, une petite jument bai, une étoile au front et queue ondée, aucune marque visible. Le propriétaire peut venir la réclamer en payant les frais.
11 avril—3t F. BORGE.

EN MAGASIN ET A VENDRE par le soussigné ;

100 BARRIQUES VIN ROUGE St-Julien—bon vin de famille.
40 barriques vin rouge St Julien vieux.
50 barils vin blanc Haut Sauterne.
50 barils vin blanc Laudlaite.
2,000 caisses vin rouge St Julien.
300 do vin rouge supérieur.
100 do do de 6 bouteilles.
100 do vin blanc Haut Sauterne.
50 do vin blanc de Johannisberg.
50 do fruits assortis à l'eau de vie.
100 do vermouth Noilly, Prat & Co.
50 do absinthe E. Pernod.
300 do liqueurs ordinaires, No 2.
50 do do No 5.
50 do do No 7.
50 do liqueurs superfines No 15.
50 do curaçao No 7.
50 do curaçao No 6.
50 do marasquin.
225 do paniers anisette fine, surfine et superfine.
125 do champagne.
50 caisses Aya Pana Bitters, &c., &c., &c.
J. CAZEAUX, 73, Vieille-Levée.
11avril

MARSEILLE—300 paniers huile Plagniol, 22 onces, 120 do do 11 do 100 caisses vermouth Noilly, Pratt & Co, 100 caisses do Jeany & Co. 500 caisses vin muscat Frontignan, 300 caisses vin de Mâcon, 200 caisses fruits à l'eau de vie, [illegible], 50 caisses savon de Marseille [illegible] à vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 11 avril 71, Vieille Levée

Quartier Général de la Première Division des Troupes Volontaires de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 15 avril 1861.
ORDRES GENERAUX No 10.

1—Conformément aux ordres No 33, émanant du Quartier Général de Son Excellence Thos. O. Moore, gouverneur et commandant en chef, une cour martiale générale se réunira à l'Arsenal des Continental Guards, SAMEDI, 27 du courant, à 7 heures du soir, ou le plus tôt possible à partir de cette date, pour juger le premier lieutenant J. D. W. Jones, des Jefferson Rifles, 1re Brigade, et les prisonniers qui pourraient être amenés devant la Cour.

La cour se composera de
Major J. H. Walton, Washington Artillery, Président
1. Capitaine M. Nolan, Montgomery Guards.
2. C. E. Girardey, Louisiana Guards.
3. 1er lieutenant A. W. Mariano, Continental Guards.
4. Jules Tuyes, Gardes d'Orléans.
5, 2me Raphael Pampare, 2e compagnie Chasseurs à pied de la Louisiane.
6. Ernest Miltenberger, Orleans Light Guards.
Surnuméraires
1. Capitaine George Clark, Continental Guards.
2. A. Strong, Calhoun Guards.
3. 1er lieutenant, J. C. Denis, Bataillon d'Artillerie d'Orléans.
4. M. B. Miller, Wash. Bat. Artil.
5. 2e Guy Duplantier, Gardes d'Orléans.
6. Thos. O'Neil Calhoun Guards.

II—Le 2me lieutenant J. R. Worthington, du Wash. Bat. Art. est nommé rapporteur et désigné pour remplir les fonctions de [illegible] près de la Cour.
Par ordre de JOHN L. LEWIS,
Major général commandant.
L. E. FORSTALL,
16avril Inspecteur 1re Division.

Turcos de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1861.

A une assemblée tenue le 14 avril 1861 à la salle encoignure Ursulines et Remparts, les officiers ci-dessous ont été nommés :
HENRI PRADEAUX, capitaine.
HENRI BALLAND, 1er lieutenant.
JOHN DOLBEAR, } Sous-lieutenants.
GEORGE J MAHE,
Par ordre du capitaine, ALPHONSE JONTE,
16avril—1f Sergent-Major.

Bataillon des Gardes d'Orléans.

Nouvelle-Orléans 16 avril 1861.
ORDRE SPECIAL No 18.

Les membres du Bataillon sont prévenus que le signal pour prendre les armes et se réunir à la salle d'armes est d'onze coups de cloche quatre fois répétés.
Par ordre du Chef de Bataillon.
C. MASSIEC,
16 avril—21 Adjudant-Major.

Quartier Général de la Première Division des Troupes Volontaires de l'Etat de la Louisiane.

Nlle Orléans, 13 avril 1861.
ORDRES GENERAUX No 9.

1—Conformément aux ordres No 26, émanés de Son Excellence le gouverneur et commandant en chef, le signal pour la réunion des troupes volontaires de cette Division sera dorénavant de DOUZE COUPS DE CLOCHE répétés quatre fois par le télégraphe d'incendie.

2—Les commandants de corps devront se conformer à cet ordre.
Par ordre de JOHN L. LEWIS,
Major Général commandant.
L. E. FORSTALL,
13avril—3 Inspecteur de la Première Division.

Collége Commercial de Dolbear,

A l'encoignure des rues Camp et Commune, fondé en 1832. On y reçoit, dans le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. Les JEUNES GENS du SUD seront toujours en demande [illegible].
RUFUS DOLBEAR,
5 avril—1m s et camp Président

Mme ALLUARD, Somnambule,
No 331, Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,

SE charge spécialement du traitement extraordinaire des maladies Nerveuses, l'Epilepsie connue sous le nom de [illegible] [illegible]. [illegible] du Catarrhe pulmonaire, de l'Asthme, et de toutes les maladies des voies respiratoires. [illegible] Digestions difficiles [illegible]. [illegible] Mme Alluard [illegible]. [illegible] le soir.

Dissolution de société.

LA société [illegible] A. TAMBOURY & [illegible] CASTAGNET [illegible] [illegible] A. TAMBOURY, A. DEFFEZ.
[illegible] [illegible] [illegible] E. DEFFEZ

DEMANDE DE VENDEUR

ON désire [illegible] un gros un vendeur [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

CONSERVEZ VOS DENTS.
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hotel St. Louis,

LES DENTS sont indispensables à [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] en français, en espagnol et en anglais.

JOSEPHINE CASTEX,
Sage-Femme de première classe
Reçue par la faculté de médecine de Montpellier,

A l'honneur d'offrir ses services aux dames de la Nouvelle-Orléans et de la campagne.
Encoignure Toledano et Laurel.

MANUFACTURE DE CHOCOLATS
MAISON FONDÉE en 1830. —Mue à la vapeur.— CAFÉ TORRÉFIÉ à la vapeur.
D. LOPEZ,
85, rue de Chartres, 85,

CETTE maison qui ne compte pas moins de 31 ans d'existence, et qui doit son ouverture à été [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] rue de Chartres, encoignure Conti, [illegible].

Perdus ou égarés,

CINQ BILLETS de la somme de $4,166-66 2/3, chacun, souscrit par Albert Cailier à l'ordre de lui-même et par lui endossé, portant intérêts à 8 0/0 l'an, du 1er janvier 1861, jusqu'à parfait paiement, datés du 7 octobre 1859 et payables respectivement à deux, trois, quatre, cinq et six ans de date.

Ces billets sont passés devant Me [illegible] par Amédée Ducatel, notaire, sous la date du 7 octobre 1859.

Le public est prévenu de ne les point négocier, le paiement en ayant été arrêté.

Une récompense libérale sera payée à la personne qui rapportera les dits billets et aucune question ne sera faite. BERNARD AVEGNO,
5 avril—6 t Exécut. Testam. de feu Philippe Avegno, Sr.

A VENDRE, POUR CAUSE DE MALADIE,

UNE GROCERIE bien achalandée, bien fournie de marchandises et faisant de très bonnes affaires, située à l'encoignure St Philippe et Bourbon. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux au propriétaire S. DEMOULIN.

SOUS les clefs de la douane et à vendre par les soussignés : 2,100 caisses vin rouge.
5 avril—8 f C. CAVAROC & Co.

EN débarquement du navire Yolla Willie, venant de Bordeaux : [illegible] barriques vin rouge, 30 barils vin blanc, 150 caisses vin rouge, 4 boucauts fil à voile, 40 caisses fruits au vinaigre.
A vendre par C. CAVAROC & Co.
5 avril—8 f 116 rue Royale

HUILE D'OLIVE J. Plagniol. 100 paniers 22 onces, 50 paniers 22 onces. En magasin et à vendre par C. CAVAROC & Co.
5 avril—8 f 116 rue Royale

TAMBOURY & CO,
Marchands commissionnaires en général,
—IMPORTATEURS DE—
Vins, eaux-de-vie, liqueurs, sardines, huiles, &c.
Dépôt du Château de Portets, Lafite, Margaux, d'Arche, Guirand, &c.
No 87, rue Royale,
Entre Conti et St-Louis

MAGNOLIA whisky de S. N. Pike—85 barils en débarquement du steamboat St-Cloud, venu de Cincinnati, à vendre par BERNARD TURPIN, [illegible] 55, rue Vieille-Levée.

RHUM de la Havane—Blanc et coloré, en magasin et à vendre par E. TROISOROS, Rue de la Douane, No 18, entre Chartres et Vieille-Levée. 14mars

Fromage de Strasbourg.

VENANT d'être reçu, un lot de fromage de Strasbourg, bien frais, le dernier envoi à recevoir cette saison, à vendre par [illegible] encoignure Royale et Conti

J. AVET. P. AVET

AVET, Frères.
GROCERS
Aux bleu stores,
Encoignure Bienville et Vieille-Levée.

ONT annexé leur nouveau magasin Nos 17, Front Levée et 60, Vieille-Levée, à leurs magasins Nos 54, 56, 58, Vieille-Levée, et ils ont constamment en mains un bon stock de groceries, aux prix les plus bas.
2 avril

FREDERIC AVET,
(Ci-devant de la maison Avet Bros.)
Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,
RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 59
entre Conti et Bienville, Nlle-Orléans

MORUE ! MORUE !—200 caisses morue de choix en bon état. 30 tambours morue, en magasin et à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.
5 avril—15 f

RIZ CREOLE—Venant d'être reçu—100 sacs riz créole, à vendre par FRED. AVET, Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61, entre Conti et Bienville.
5 avril—15 f

MAGASIN JACKSON,
Encoignure Ste Anne & Chartres.

DESIRANT réduire notre immense assortiment de marchandises sèches, nous offrons à notre clientèle et au public en général toutes nos marchandises au prix d'importation, telles que :
Mantelets soies et dentelles,
Pointes et Châles dentelle,
Gants et Mitaines filet,
Mouchoirs et Parures brodés,
Valenciennes, Broderies,
Jaconat, Organdi et Mousseline imprimée,
Barèges anglais uni et broché,
Mousseline suisse unie et à carreaux,
Toile d'Irlande et Platille,
Toile et coton à draps de toutes largeurs,
Coutil fil, Merinos français, Cachemir léger,
Nankinet, Gingas fil, Cotonnade française,
Brin fil blanc, écru et gris,
Mousselines à moustiquaire unies, à carreaux, brochées et jacquard,
Bobinet à moustiquaire,
Linge de table, toile à torchons &c, ainsi que beaucoup d'autres articles directement importés.
15 avril TURCOTTE & BLANCAND.

OUVERTURE
DE
MARCHANDISES NOUVELLES
CHEZ
U. LAROUSSINI & Co,
137, Rue du Canal.

Les soussignés offrent à leur clientèle et au public en général, lundi, le 15 courant, un lot de MARCHANDISES nouvellement reçues par les derniers arrivages d'Europe.

Ayant reçu une grande quantité de marchandises ci après énumérées, et ne voulant pas les garder pour la saison prochaine, ils se sont décidés à les vendre au dessous du prix coûtant.

Barèges anglais Grisaille à 11 1/2 cts la yarde.
Barèges anglais mille raies à 18 3/4 cts la yarde.
Mozambique unie à 25 cts la yde.
Grenadines couleurs à 27 1/2 cts la yarde.
Robes barèges anglais, double jupe, à $2.
Robes barèges anglais 7 et 9 volants à $3 et 4 50.
Cols et Manches en toile à 20 et 35 cts, 75 cts.
Cols et Manches en bazin à 75 cts.
" " en mousseline à 50 et 75 cts.
Cols et Manches en jaconat à 50 et 75 cts.
Mouchoirs batiste à ourlets à $2 50 cts.
Mousseline à carreaux à 85 cts et $1 75 cts la pièce.
Brillanté blanc à 10 cts la yarde.

Un grand assortiment de
BOURNOUS.
MANTELETS,
POINTES et
CHALES, en soie, dentelle, grenadine, barège, &c., &c., que nous vendrons au-dessous du prix coûtant, afin de pouvoir tout vendre avant la fin de la saison.
—AUSSI—
Un assortiment complet de
Marchandises pour Habitations.
U. LAROUSSINI & CO.,
15av—3f. 137, rue du Canal.

Grande vente de soieries
—ET DE—
POINTES ET MANTELETS DE DENTELLE NOIRE
Chez
TODD,
12 et 14, Rue de Chartres, 12 et 14.

Le reste de mon stock de SOIERIES NOIRES ET EN COULEUR est offert aujourd'hui à
Vingt-cinq pour cent au-dessous du prix coûtant.
Egalement, l'assortiment entier de
BATISTE FIL VERITABLE,
DENTELLE PUSHER ET SOIE,
POINTES, MANTELETS ET MANTILLES,
LE MEILLEUR MARCHÉ
qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.
JOHN TODD,
Rue de Chartres, Nos 12 et 14.
15 avril—3f

Demande d'employé.

UN homme de peine trouverait de l'emploi au No 121, rue Poydras. 15avril—3f

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
1erfev—1an

$20 de récompense.

Parti marron, jeudi le 11 courant, de chez le soussigné, le mulâtre BELISAIRE, âgé de 40 ans, parlant anglais et français, taille de quatre pieds et demi environ, teint jaunâtre, portant moustache, et ayant perdu quatre dents du devant de la mâchoire supérieure.

La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le logera dans une des geôles de l'Etat, et on donnera avis au soussigné, CHARLES LABORDE, à l'écurie anc. des rues St Louis et Bourbon.
15 avril

DIVERS en magasin—120 caisses sardines en 1/4 et 1/2 de boîtes, marque Vve Rozier, Nantes. 50 caisses truffes, pâtés truffés et petits pois marque Vve Rozier, Nantes. 50 caisses fraises au jus marque Moraid & Debaux. 50 de vin rouge "Lecompte & Co, bouteilles et demi-bouteilles. 20 caisses pruneaux en paniers. 20 barils vin de Catawba, qualité supérieure.
A vendre par E. D. GRATIAA & CO,
15av No 59, rue Douane

EAU DE VIE à l'entrepôt—50 futailles des marques suivantes—Castillon, Zoueme & Co, Planat & Co, Bellevin & Co, Larronde Frères et Gautier Frères.
A vendre par E. D. GRATIAA & CO,
15av No 59, rue Douane.

250 FRUITS au vinaigre, confitures assorties, pêches, ananas et fraises au jus, &c., pour clore une facture, à vendre par B. TURPIN.
15avril—6f 55, rue Vieille Levée.

Banque du Sud,
Nlle Orléans, 9 avril 1861.
CHANGE SUR PARIS.

A vue et à soixante jours, en sommes au gré des acheteurs THOS LAYTON,
10 avril—1m Caissier

UN EXAMEN de maîtresses en remplacement de Mlle H. M. Chase, comme principale de l'Ecole Supérieure des Demoiselles des Ecoles Publiques du Troisième District, aura lieu SAMEDI, 27 du courant, à 4 heures de l'après-midi, à l'Ecole Fillmore, rue Bourbon, entre les rues Bons-Enfants et Morales. Le salaire est de $1,200 par an.
L. LOMBARD
16 avril—jusq 27 Surintendant.

Tabac.

REÇU par le steamer Tennessee, de Vera-Cruz—30 balles de tabac pour capes et tripes.
A vendre par TINCHANT BROS,
16 avril—10 f No 4, Front-Levée

Plomb du Mexique.

REÇU par le steamship Orizaba—10,000 liv. de plomb en lingots, et à vendre par TINCHANT Frères,
16 avril—10f No 4 Front Levée

Demande d'emploi.

UN homme dans toute la force de l'âge, accompagné de sa femme et d'un enfant de trois ans désire trouver un emploi d'Intendant ou de Précepteur sur une habitation. Sa femme et lui parlent parfaitement le français et l'anglais. Le mari se chargerait volontiers de l'éducation, en langue française, de plusieurs enfants, ainsi que de leur éducation primaire élémentaire en anglais. Il se chargerait également de la direction d'une école publique paroissiale.
S'adresser au bureau du *Dimanche*, rue Condé, 195.
15 avril—6 f

Demande de Cuisinière et femme de ménage.

ON désire louer une femme de couleur ou blanche pour faire la cuisine et le ménage.
S'adresser rue de Chartres No 40 16 avril—5t

A VENDRE.

GROCERIES Une grocerie bien achalandée et bien fournie de marchandises, située dans le Second District. Pour les conditions, s'adresser chez le soussigné E. BORDELOIS,
11 avril—3f No 41, rue Conti.

A vendre, une famille d'esclaves de prix.

UNE négresse créole de 42 ans, parfaite cuisinière [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]; avec ses trois enfants, une fille de 11 ans, un garçon de 9 ans, [illegible] [illegible] [illegible].
Cette famille d'esclaves ne sera point vendue pour la campagne; le propriétaire ne s'en défaisant que par cause de départ.
S'adresser Passage de la Bourse No 90. 11avril—7t

Marchandises sèches à bon marché pour du comptant ! ! !
THEODORE DANZIGER,
A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe,

VIENT de recevoir à temps pour éviter le nouveau tarif—

Dix caisses [illegible] [illegible] marché, à 10 CENTS la yarde, valant 15 cents.
50 pièces barège à DIX CENTS la yarde, valant 25 cents.
50 pièces barège anglais noir à 12½ cents la yarde, valant 25 cents.
Un très grand assortiment de bandes anglaises brodées sera vendu [illegible] Lawns imprimés à DIX CENTS LA YARDE.
1,000 douz. [illegible] à 75 cts la douzaine, valant $1 50.
[illegible]

A Louer,

La partie [illegible] [illegible] rues Royale et St-Philippe. 12avril

LOUIS, RESTAURATEUR,
Et Pension Bourgeoise,
Rue du Passage de la Bourse et St-Louis,

A l'HONNEUR d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un Restaurant et [illegible]
TABLE D'HOTE
A toute heure, [illegible] pourra y venir à 2½ heures [illegible] le prix [illegible] :
Un potage, au choix, Légumes,
Poisson, Roti,
Entrée, Salade,
Dessert assorti—Vin compris.
Pension à vingt piastres par mois, service permanent de 7 heures du matin à 7 heures du soir.
[illegible]

RESTAURANT DE MOREAU
Sur le Bayou St Jean, près du Lac.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] SAMEDI [illegible]
R. MOREAU

ERNEST TURPIN,
Confiseur en gros et en détail,
Rue Vieille Levée, No 93,
Nouvelle-Orléans

FABRICANT de pastilles de gomme, pâte de jujube [illegible] [illegible] [illegible].

Avis,

LE Dr CHASTANT a [illegible] son office et son domicile, rue Bourbon, [illegible] entre les rues Canal et Commune.
Heures de consultations, de 1 h. à 3 h. P. M.
16 mars—1m

Le magnifique étalon JOHN G. ROBINSON sera, pendant la saison, à l'Ecurie [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Le Dr Ed. KUNEMANN,
De la Faculté de Paris,

A établi sa résidence RUE BOURBON, No 283, entre Ursulines et St Philippe.
1avril—1m

Dr THURBER,
DENTISTE,
SALON D'OPERATIONS,
148, rue Royale,
Entre St Pierre et Toulouse
31 oct—1an

LE Dr J. T. BEAUREGARD, de retour en cette ville, prévient ses clients et le public qu'il a établi son cabinet à l'encoignure des rues Royale et St Pierre. Il [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] avec toutes les améliorations connues jusqu'à ce jour. Toute opération faite par lui sera garantie. 7avril—1an

BOCHET & DELAMARRE,
MANUFACTURE DU SUD
DE
CHOCOLATS ET CONFISERIE,
A LA VAPEUR,
31, rue de Chartres, et encoignure de la rue de la Douane, 74 et 76.
Ouverture irrévocable le 30 mars.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis, leurs connaissances et le public en général, qu'ils ont ouvert leur grande manufacture à vapeur de chocolats et confiserie, le samedi 30 mars dernier. Ils veulent que les personnes [illegible] [illegible] [illegible] un pareil établissement malgré l'état actuel des affaires [illegible]. En conséquence, les soussignés s'engagent à satisfaire amplement tous ceux qui voudront bien les honorer de leur patronage. On trouvera chez eux tout ce que le pour met le plus émérite peut imaginer, c'est-à-dire chocolats fins en tablettes, chocolats à la crème, bonbons de tous genres et de première qualité, &c., &c.
25 mars—1an BOCHET & DELAMARRE.

AVIS IMPORTANT.
UNE EXCELLENTE
MACHINE A COUDRE
pour $35
Tous les perfectionnements !
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner.
Elle est offerte avec confiance au public
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE
WILCOX & GIBBS !
DAVIS BROTHERS,
1 avril—1 mois No 43, rue du Camp

Papier pour le marché du Mexique.

VINGT caisses de papier à lettre. 60 balles de papier Florette pour cigarettes, sous les clefs de la douane et à vendre par A. CARRIERE & Cie,
8 avril 37, Vieille-Levée

RHUM, institution Jamaïque—[illegible] en magasin, à vendre par R. H. VREDENBURGH, No 36 Vieille-Levée.
8 avril

Sardines !

CINQUANTE caisses sardines Guilloux, 2000 [illegible] à vendre par J & J TARDOS,
8 avril 43, rue de la Vieille Levée

A LOUER.

LE magasin double Nos 164 et 166, rue du Canal, présentement occupé par le "Southern Clothing Manufactory."

Cette propriété présente une façade de 50 pieds à la rue du Canal sur 120 pieds de profondeur et s'étend à l'allée communiquant de la rue Baronne à la rue Poydras.

Possession en sera donnée le 1er octobre prochain.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co
26 mars Nos 16 et 18, rue St Louis

EN débarquement du navire Résolute de Bordeaux—9 caisses de 24 flacons confitures assorties, 3 do de 12 bouteilles raisins.
CONSERVES DE MARINE—4 caisses de 400 boîtes bouillon au gras, 2 do 200 do, 6 do 600 boîtes Julienne, 2 do 200 do, 2 do 200 boîtes gelées de viande, 2 do 200 do bœuf bouilli, 2 do 200 do bœuf en daube, 2 do 200 do veau au petit pois, 2 do 200 do biftecks, 2 do 200 do mouton au jus, 1 do 100 do têtes de veau, en débarquement du navire Résolute, à vendre par CAMILLE LAGOSTE,
15mars Nouvelle Royale [illegible]

CIGARES de la Havane—Les soussignés ont constamment en magasin un fort stock, bien choisi, de cigares de la Havane qu'ils importent directement. Ces cigares sont des premières marques, telles que Rotiers, Globo, Guillermo, Meridiana, Cervantes, Flor Fina, Black Warrior, Lafoulid, Rosa del Bejucal, Venecia, Emperatriz Eugenia, Flor de Folguerez, Astronomico, Washington, El Sol, à vendre par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville.
5av

BOUCHONS—73 balles de bouchons importés récemment par les navires William Anu et Golden Cross, un assortiment de toutes les qualités et de toutes les grosseurs, à vendre en Douane ou entrepôt, par CABALLERO & BASUALDO, rue Vieille Levée, 46, entre Douane et Bienville.
5av

VIEUX whisky—19 barils vieux Bourbon whisky extra.
30 barils Bourbon whisky F.
10 barils vieux Monongahela whisky.
10 do Rye whisky.
50 barils whisky, Magnolia,
2 barils vieille eau-de-vie de pêche.
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO,
26mars 27, 29 & 31, rue Bienville

EN débarquement du navire Active, venu de Bordeaux :
10 barriques vin blanc supérieur Haut Sauterne
20 barils do do
3 caisses de 100½ boîtes haricots flageolets de Soissons
3 do de 100½ boîtes cèpes à l'huile
1 do de 100½ boîtes fromage Roquefort
A vendre par HENRY VALETON & Co,
26mars 27, 29 et 31, rue Bienville.

PETITS POIS—8 caisses de 50 boîtes petits pois de Briant.
30 caisses de 100½ boîtes petits pois verts de Briant.
3 do de 50 boîtes petits pois do de Salles.
3 do de 100½ do do do
4 do de 100½ do verts au beurre.
En magasin et à vendre par HENRY VALETON & CO,
26mars 27, 29 et 31, rue Bienville

SERRURES françaises—5 caisses serrures assorties, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par E. TURPIN, 55, Vieille Levée

EMILE WILTZ

est candidat à la place de Recorder du Deuxième District. L'élection a lieu le 3 juin prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que H. PERALTA d'Est Baton Rouge, est candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics. L'élection a lieu en novembre prochain.
4av—au 4 nov

A l'Honorable ANATOLE BLACHE,
Recorder du Deuxième District.

Nous, propriétaires et votants du Deuxième District, appréciant l'habileté, l'honnêteté et l'impartialité que vous avez montrées dans l'accomplissement de vos devoirs de Recorder du District, nous demandons de nous autoriser à vous présenter à nos concitoyens comme candidat à la même place, à l'élection de juin prochain.

Ems J. Forstall,	Eug. A. Forstall,
Henry Peychaud,	John Pemberton,
P. Malochée,	B. P. Voorhies,
S. M. Darby,	Roman & Kernion,
L. P. Villiere,	Anatole Avegno,
Louis Muh,	J. W. Zacharie,
P. Maspero,	Omer Lauve,
P. Numa Olivier,	A. Lebreton,
T. B. Blanchard Jr,	Augustin & Thibaut,
S. Plassan,	Arthur Forstall,
O. Carrière,	A. P. Nosion,
Geo. D. Logan,	Fred Durrive,
Edw. Durrive,	J. Avet,
Paul Queyrouze,	Léon Queyrouze,
Amilcar Fortier,	C. Bienvenu,
E. L. Forstall,	B. O. Pauche,
Oscar J. Forstall,	Dominique Lanata,
Pablo Gelpi,	F. Trossoros,
Jas. Gallier Jr.,	Ernest Dupuantier,
Adolphe S. Mathieu,	L. Menard,
John Gauche,	Pierre Roy,
J. W. Urquhart,	Victor David,
J. Cualard,	A. Roncal,
O. Voorhies,	F. de Fontes,
J. Visnes Jr.,	F. Percy Jr.,
Ant. Giraud,	F. Blanchin,
J. R. Toledano,	Léonce Bondousquié,
W. P. Vincent,	W. O. Vincent,
P. Aldige,	Louis Tardos,
Wm Armstrong,	Bernard Turpin,
P. Maillard,	A. J. Raisin,
Chs Oger,	P. Langatta,
Rodol. Dossat,	Aug. W. Bretté,
J. J. Albert,	E. V. Audibert,
J. Eternod,	N. Treme,
Jonas & Desseines Bro,	H. R. Swift,
Edward Murphy,	Paul Murphy,
O. C. Olivier,	

1 avril—au 3 juin

Recorder du Deuxième District.
MM. les Electeurs

Veuillez annoncer à l'hon. ANATOLE BLACHE, Recorder du Deuxième District, est candidat à la même place et qu'il sera soutenu, à l'élection du 3 juin prochain, par
LES PROPRIÉTAIRES DU DISTRICT
13avril au 3 juin

Education—Cours particuliers

UN LOUISIANAIS [illegible] [illegible] partie de son temps, désirerait donner [illegible] [illegible] [illegible]. Il se chargera [illegible] de la Latin, du Français, de l'Anglais, de l'Espagnol, de l'Histoire comparée, des littératures [illegible] et modernes et des sciences mathématiques et physiques. Il [illegible] au [illegible] des principes [illegible] [illegible] à domicile. Pour plus amples renseignements on est prié de s'adresser à MM. les rédacteurs de l'*Abeille*. 30 mars

Manufacture de CHAUSSURES
Pour hommes, femmes et enfants

L [illegible] à l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a [illegible] un nouvel établissement de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Il ose espérer que par la [illegible] [illegible] [illegible] de ses chaussures mérite la confiance de tout ceux qui voudront [illegible] leur patronage.
Vu le mauvais état des affaires ses prix seront très modérés.
16 avril—1m A. BECH,
rue Bourbon, No 148

Vins rouges ! Vins rouges !
IMPORTATION DIRECTE.

QUELQUES [illegible] vins rouges supérieurs, de la marque Barton & Guestier [illegible] [illegible] par
16avril—15f M. LEAN & OLIVIER, [illegible] Commune, No 45.

DEMANDE.

UNE bonne cuisinière [illegible] [illegible], parlant Français. Perez [illegible] préférées. S'adresser [illegible] 15avril

Cigarettes

24,000 [illegible] [illegible] [illegible] à vendre par BORNIO & BROTHER Rue Gravier, No 34

Habillements Confectionnés
MALARD ET TOOKER
Encoignure Canal et Vieille-Levée,
Vis-à-vis la Poste

NOUS avons [illegible] [illegible] [illegible] :
SURTOUTS, [illegible]
PALETOTS [illegible]
GILETS de drap français anglais
PANTALONS [illegible]
PALETOTS et Sacs [illegible]
SURTOUTS [illegible]
PALETOTS [illegible]
GILETS [illegible]

Habillements pour Garçons.

[illegible]
MALARD ET TOOKER.

Habillements pour Habitations,
MALARD & TOOKER
Encoignure Canal et Vieille Levée,
Vis-à-vis la Poste

NOUS avons en magasin [illegible] [illegible] [illegible].
MALARD & TOOKER.

Bureau du Comité des Finances de la ville de la Nouvelle Orléans,

Chambre No [illegible], Hôtel de Ville, 25 mars 1861

AVIS est donné [illegible] [illegible] la résolution [illegible] du Conseil Commun [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Compagnie du Chemin de Fer Pontchartrain [illegible] Banque des Citoyens [illegible] [illegible].

Les propositions devront être adressées à MM. A. Dupré et L. E. Forstall, [illegible] [illegible] [illegible] de la Nouvelle Orléans et [illegible] [illegible] [illegible] Chemin de Fer Pontchartrain.
A. DUPRE
Chairman du comité de finance Board des Asst. Ald
L. E. FORSTALL,
Chairman du comité de finance Board des A. d
26 mars—au 16 avril

EAUX-DE-VIE DE COGNAC — 5 demi pipes J. Faure & Co [illegible] 1859 pâle et foncé,
[illegible]
10 barils do 1[illegible] pâle.
10 quarts [illegible] 1857.
10 [illegible] champagne 1857.
10 [illegible] supérieur 1805.
10 [illegible] champagne 1845.
5 demi [illegible] 17[illegible]
10 quarts [illegible] 17[illegible]
EAUX-DE-VIE ROCHELLE — 5 demi-pipes Pellevoisin dito preuve pâle,
10 quarts Pellevoisin [illegible] preuve pâle,
20 barils do do pâle,
15 quarts pipes G. V. Bernard de preuve pâle et foncé,
15 barils do do do do
15 quarts pipes Henry [illegible] do do do
40 quarts pipes Henry Mounier "Comete" de preuve pâle,
40 barils do do do
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD,
avril—1m [illegible]

EDWARD S. AUDLER,
ENCANTEUR,
PASSAGE DE LA BOURSE, No 83,

INFORME ses amis et le public qu'il a ouvert son bureau d'encan à l'adresse ci-dessus où il se chargera de toutes les affaires qui lui seront confiées. L'expérience qu'il a acquise dans les bureaux de M. BARNETT [illegible] dont il a été employé, offre aux parties intéressées toutes les garanties nécessaires.
22 mars—1m

Changement de local.

R. B. SYKES, encanteur, a transporté son magasin au No 50 RUE DES MAGASINS, immédiatement au-dessus de la rue Natchez.
Jours de vente, comme d'habitude, les mardis, jeudis et samedis. Ventes du dehors, tous les jours.
25 mars

AVIS.

L'INTÉRET de M. ANTONIO COSTA dans notre maison cesse à partir d'aujourd'hui.
Nlle Orléans, 9 mars 1861. F. PRATS & CO.

Bureau à Louer.

[illegible] rue Conti, à côté de la Banque de la Louisiane.
S'adresser à AUGUSTE MONTREUIL
21 mars Caissier

TABAC DU MEXIQUE.

22 BALLES "Wrappers" [illegible] 25 do "Fillers"
A vendre par J. J. TARDOS
43, Vieille Levée

LOUIS DUFAU, avocat,
Rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon
1nov—1an

BITTER DES ARABES.

DEUX envois successifs de cette incomparable liqueur mettent à même de satisfaire aux nombreuses commandes qui ont été faites. Les effets salutaires de ce cordial ont été suffisamment appréciés par le public, et sa réputation est aujourd'hui tellement bien établie, qu'il devient superflu d'en faire davantage l'éloge.
Dépôt général F. SANCHO, No 229 Vieille Levée.
Succursale A. CALONGNE, encoignure Royale et du Maine 28 jan—3 m—1re page

Aux consommateurs de Gaz

Compagnie du Gaz de la N. Orléans,
11 janvier 1861

A PARTIR du 1er janvier courant, le prix du gaz est réduit à quatre piastres par mille pieds cubes.
Par ordre, N. O. J. TINDALE,
12 janv Trésorier

A VENDRE.
Une excellente résidence sur le bord de la mer.

A VENDRE, à la Baie St. Louis, la propriété de Mme veuve Zenon Cavelier, ayant 36 pieds de face sur 40 arpents de profondeur. La maison est très agréable ; elle est meublée et peut recevoir une grande famille. Il y a des dépendances, un puits, &c., &c.

On peut visiter la propriété en tout temps. Il y a un gardien sur les lieux.

Conditions—$4,500 ; un tiers comptant, le reste à un, deux et trois ans de crédit, avec intérêt. S'adresser à Mme CAVELIER rue des Remparts, No 366, ou à B. FALLON, courtier,
Rue Gravier, No 122, près l'encoignure Carondelet.
22mars—1m.

EN débarquement du navire Active, arrivé de Bordeaux—
50 barriques vin rouge.
500 caisses vin rouge Margaux Médoc.
A vendre par J. J. TARDOS,
8 avril 43, Vieille Levée.

EN débarquement du navire John Wylie, arrivé de Bordeaux—
60 barriques vin rouge
[illegible]
A vendre par J. J. TARDOS